

Commune de Lourdes

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Projet de classement dans le domaine public
routier communal des voies privées ouvertes
à la circulation publique

Contexte

Dans plusieurs quartiers de la commune de Lourdes, des voies ayant un statut privé et desservant des anciens lotissements et des ensembles d'habitation sont ouvertes à la circulation. Afin de permettre l'intervention des services municipaux, il est nécessaire pour la municipalité de régulariser la situation en intégrant l'ensemble de ces voies dans le domaine public routier communal.

Conformément aux articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'urbanisme, les voies privées ouvertes à la circulation publique peuvent être transférées d'office sans indemnité dans la voirie communale.

Pour réaliser ce classement dans le domaine public communal, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique, dont la durée est fixée à 15 jours, conformément à l'article L. 141-3 et aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Parcelles concernées par le projet

Le projet de classement concerne les voies suivantes :

- Impasse Eugène Duviau, parcelle BK 126
- Rue Matisse, Rue Jean Monet, Rue Watteau, parcelle BN 76
- Rue Charles Baudelaire, parcelle BT 164
- Rue des Sapins, parcelle AO 237
- Rue Haout Mounta, parcelle DL 44
- Rue Paul Valéry, parcelle BS 252
- Rue des Peyroux, Impasse des Peyroux, parcelles BS 234, BS 291, BS 333
- Rue des Tailleurs de Pierre, parcelle BS 210
- Rue Théophile Gautier, parcelles BS 243, BS 367

Pièces constituant le dossier

Le dossier comprend, pour chaque parcelle, une étude technique, un plan de situation et un état parcellaire. Il est également joint une copie des délibérations permettant d'engager la procédure de classement dans la voirie communale des voies précédemment citées ainsi qu'une copie de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Impasse Eugène Duviau

Parcelle BK 126

Impasse Eugène Duviau

Parcelle BK126

Située entre la voie ferrée et la salle des Fêtes, cette voie (communément appelée impasse Eugène Duviau mais dont la dénomination est non officielle) est une impasse accessible depuis l'avenue Eugène Duviau dont on constate la présence de deux piliers en béton, munis de gonds, soutenant visiblement un ancien portail d'entrée. La voie est très étroite et ne permet pas par exemple le croisement de deux véhicules. Elle rejoint la parcelle BK125 qui a été achetée par la ville de Lourdes sans aménagement à ce jour, avec possibilité de rejoindre l'arrière de la salle des fêtes (jonction cependant déjà possible par une voie piétonne déjà publique accessible à 15m seulement). Le profil de la voie est une chaussée sans trottoir, d'une largeur de 4m.

La parcelle à intégrer compte 4 maisons individuelles.

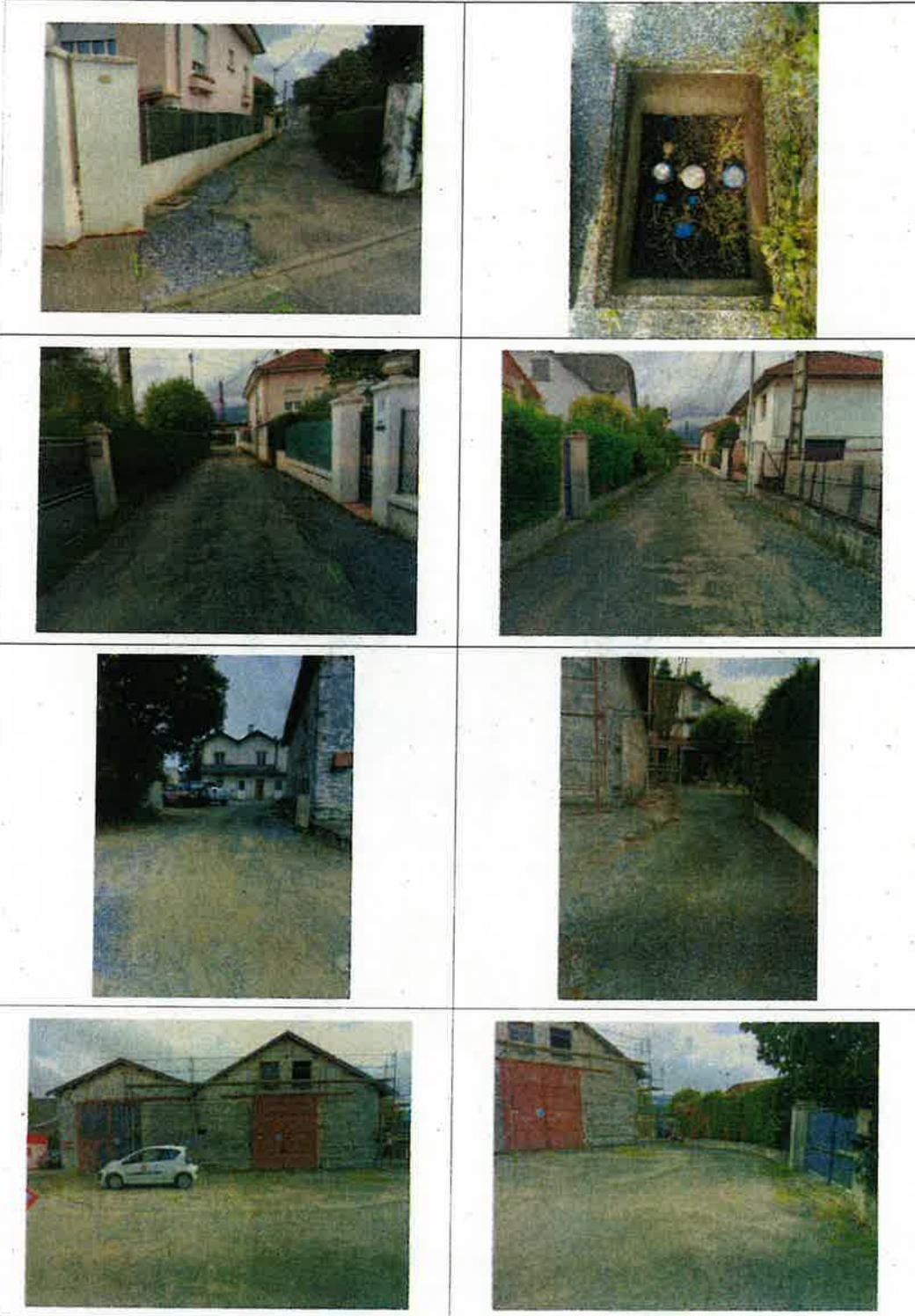
Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 500 m² et d'une largeur de 4m moyen sur la première partie, se réduisant à 2m70 environ en fond d'impasse est composée d'un revêtement gravillonné dans un très mauvais état. La forme de la parcelle BK126 est atypique avec un découpage en Y très peu fonctionnel et une première partie possédant un décalage certain entre le cadastre et la réalité du terrain. Un découpage parcellaire modificatif cadastral multiple est à prévoir.

Absence de trottoirs.

Absence de bordures et caniveaux.

Aucune évacuation des eaux pluviales n'est visible sur terrain, le ruissellement de surface s'effectue uniquement vers avenue Eugène Duviou. En outre, un diagnostic visuel montre que l'une des maisons possède son seuil plus bas que le niveau de la route, et doit déjà recevoir des eaux de ruissellement de voirie dans leur propriété privée. L'intégration risque d'amener ce propriétaire ou un futur propriétaire à se retourner contre la commune afin de remédier à ce problème (justifié ou non).

Les espaces verts ne sont pas concernés par cette intégration.

Aucune signalisation horizontale ou verticale présente sur site. A minima, un panneau de police signalant une impasse devra être apposé à l'entrée de la rue.

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé d'un poteau béton armé supportant un réseau aérien pris dans un torsadé Enedis. Un programme de changement de lanternes est prévu (2024 à 2026) dans le cadre de l'opération « tête en leds ».

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires Enedis, GrDF ou Orange, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Le réseau gaz a été renouvelé fin 2023.

Concernant l'assainissement, aucun regard ne nous permet d'identifier un réseau, ni son état. Le recensement sur le plan des réseaux (dernier relevé 2017) n'a pas été fait. Si des branchements sont faits sur la rue, sa connexion peut éventuellement se faire par piquage sur le collecteur principal de l'avenue Eugène Duviou. Un diagnostic complémentaire devra être réalisé avec investigations chez riverains et inspections télévisuelles à minima.

Concernant le réseau d'adduction d'eau potable, deux regards sont présents en début d'impasse possédant 1 et 3 compteurs. Pour rappel, la CATLP est responsable du branchement jusqu'au compteur, le tuyau de raccordement jusqu'à la maison est de la responsabilité de l'abonné. **Il y a donc de grandes longueurs de branchements privatives situées sous le futur domaine public.** Le regard de gauche est non conforme et non scellé et devra être changé, le réseau après compteur semble ancien. A droite, le regard abrite 3 compteurs dont le renouvellement semble très récent (compteurs + tuyau en PE sous fourreau TPC bleu). On note également un regard intermédiaire permettant de recenser un coude à 90° vers habitation + une bouche à clé pour un éventuel isolement des habitations raccordées en fond d'impasse.

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Voirie en mauvais état	2 500 € HT
Tampon réseau AEP non conforme	A la charge du privé (500 € HT)
Travaux minimum à prévoir	
Reprise générale en bi-couches	12 000 € HT
Mise en place puisard éventuel	3 500 € HT

Problématiques soulevées

La parcelle BK126 ne peut être intégrée en l'état, plusieurs DMPC sont obligatoires :

- La parcelle 126 dans sa 1ère partie ne reflète pas la réalité du terrain et apparaît plus large, les parcelles 111 et 52 doivent donc nous céder un bout de terrain afin de régulariser la situation (un double trait est présent sur le cadastre, le pointillé reflèterait la réalité du terrain avec la clôture actuelle)
- la parcelle 126 arrive en Y pour se prolonger de part et d'autre de la parcelle 39 par des largeurs minimales servant uniquement d'accès privatif, idem pour la parcelle 40 qui ne permet pas un demi-tour fonctionnel en fond d'impasse si il clôture à l'avenir sa partie privative. Pour info la parcelle 125 nous appartient depuis 2011 selon arcopole. Un redécoupage et une négociation doit être faite avec toutes les parties privatives afin d'obtenir un espace public fonctionnel.



Passage de canalisations d'adduction d'eau potable privées sous le futur domaine public. Risque de casse ou fuite d'eau dont l'entretien et la maintenance dépendent d'un privé et non d'un délégataire ou de la CATLP, pouvant amener à un conflit (ouverture de route par un tiers, dégâts éventuels occasionnés pouvant amener à litiges entre deux parties...)

Proposition service PEP

Il a été relevé plusieurs problématiques avec notamment :

- un mauvais état de la chaussée
- une intégration de réseau d'adduction d'eau potable qui ne peut être faite en l'état et dont la maintenance et l'entretien des canalisations présentes sous chaussées sont privées et relèvent de la responsabilité des riverains raccordés
- un découpage parcellaire qui doit être négocié avec les propriétaires actuels et dont le fond ne peut être intégré en l'état
- une utilité publique discutable car un cheminement vers la salle des fêtes est déjà disponible via un cheminement en domaine public dont l'accès est situé à 15m seulement
- une possible incompréhension et retours négatifs de riverains lourdais toujours en attente d'intégration de leurs propres rues

Au vu de toutes ces problématiques, le service déconseille fortement cette intégration dans le domaine public.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BK
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

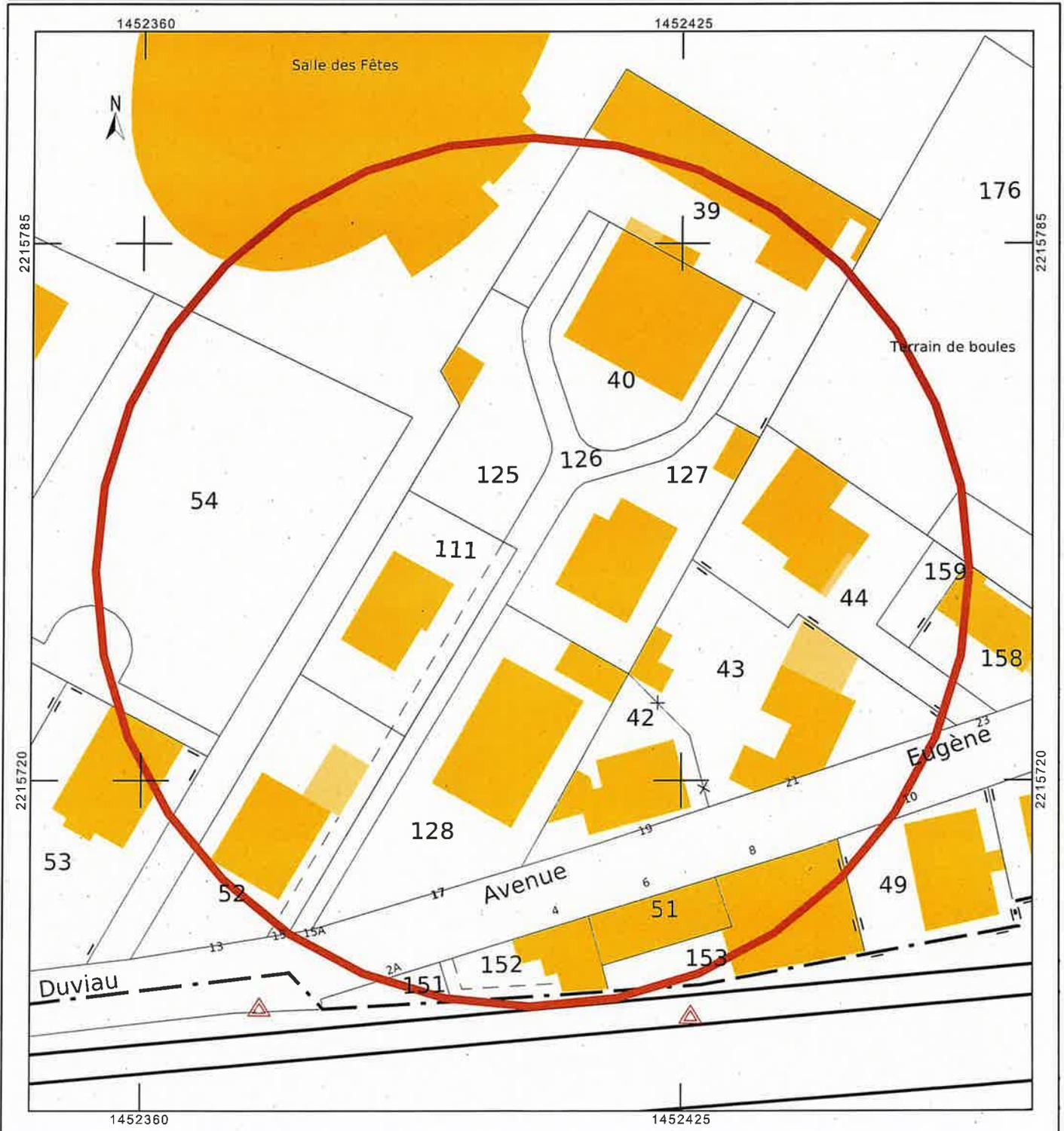
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	R00379
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE MBHVJX MME REY GISELE JEANNE
0015 AV EUGENE DUVIAU 65100 LOURDES

PROPRIÉTÉS BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
10	BK	127		17	AV EUGENE DUVIAU	0635	A	01	00	01002	0022483 W	286A	C	H	AP	5M	577								P		577
10	BK	127		17	AV EUGENE DUVIAU	0635	A	01	00	02001	0022484 S	286A	C	H	AP	5M	1642								P		1642
10	BK	127		17	AV EUGENE DUVIAU	0635	A	01	00	03001	0022485 M	286A	C	H	PK	B	230								P		230
10	BK	127		17	AV EUGENE DUVIAU	0635	A	01	00	02002	0299137 S	286A	C	H	DA	5M	146								P		146
R EXO						0 EUR					R EXO					0 EUR											
REV IMPOSABLE COM						2595 EUR					COM					DEP					0 EUR						
R IMP						2595 EUR					R IMP					0 EUR											

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION														LIVRE FONCIER FEUILLET															
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC													
												HA	A	CA																					
94	BK	126	15	AV EUGENE DUVIAU	0635	0041	1	286A		L	02	ROC	3	43	0.05	C GC	TA TA	00 00	0.01 0.01	20 20															
10	BK	127	17	AV EUGENE DUVIAU	0635	0041	1	286A		S			4	41	0.00																				
R EXO						0 EUR					R EXO					0 EUR																			
HA A CA						REV IMPOSABLE					0 EUR					COM					ADD					MAJ TC					0 EUR				
CONT						7 84					R IMP					0 EUR					R IMP					0 EUR									

Rue Matisse, Rue Jean Monet, Rue Watteau

Parcelle BN 76

Rue Matisse, Rue Jean Monet & Rue Watteau

Parcelle BN 76

Situées dans le quartier du Monge, les rues Matisse, Jean Monet et Watteau sont réunies dans une seule parcelle, en prolongement d'une partie de la rue Matisse déjà intégrée dans le domaine public. Visuellement, la limite séparative entre le public et le privé n'est pas évidente tant le prolongement se fait naturellement et semble avoir été créé en même temps. Les 3 voies sont situées dans un quartier pavillonnaire dense où l'on dénombre environ 50 habitations. Les voies sont larges voire mêmes surdimensionnées à ses carrefours permettant la création de stationnement ou d'espaces verts dans le quartier.

Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 4500 m², pour une longueur de 640m et d'une largeur de 6m en moyenne comprenant également de larges carrefours ou espace de stationnement, est composée d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un mauvais état sur la rue Jean Monet et le début de la rue Matisse et dans un très mauvais état sur le haut de la rue Matisse et rue Watteau.

La rue Matisse et rue Watteau sont composées de trottoirs de part et d'autre, d'une largeur d'1m50 environ chacun, en enduit gravillonné comme la chaussée, dans un état moyen. La rue Monet possède un trottoir unilatéral d'1m40, en enduit gravillonné également dans un bon état et d'une partie stationnement en bataille non revêtu d'une largeur de 5m (mélange de graviers, herbes et quelques arbres d'une hauteur comprise entre 4 et 5m).

On distingue deux configurations de bordures dans le quartier. La rue Jean Monet est équipée de caniveaux CC1 en béton préfabriqué du côté stationnement, et de bordure A2-CS en béton préfabriqué côté trottoir (globalement en mauvais état à certains endroits). Les rues Matisse et Watteau sont composées de bordures T-CS en béton préfabriqué pour soutenir les deux trottoirs, globalement en mauvais état avec notamment des coupes sauvages devant les entrées riveraines pour permettre le franchissement par véhicule.

Des avaloirs d'eaux pluviales sont présents dans toute la rue, par grilles plates en fonte ou bouche d'avaloir profil T dont les accessoires de voirie sont soit en bon état (rue Monet et le bas de la rue Matisse) ou en mauvais état (milieu de rue Matisse où les tampons sur trottoir ne sont pas accessibles avec d'importantes déformations de fabrication), raccordés au collecteur principal unitaire en milieu de rue.

Les espaces verts concernent une dizaine d'arbres à la rue Jean Monet (hauteur comprise entre 4 et 5m) ainsi que 3 arbres à la rue Watteau.

Présence de deux ensembles de panneaux de rues dans un état moyen (rue Monet et rue Watteau) mais un remplacement et une amélioration de l'existant semble nécessaire avec le rajout de deux autres panneaux rue Matisse à son carrefour du bas. Aucune signalisation de police ou marquage au sol n'a été relevé lors de la visite terrain.

Présence d'éclairage public déjà entretenu par la commune depuis de nombreuses années aussi bien en maintenance qu'en investissement avec un changement de lanternes il y a une quinzaine d'années par des sources à décharge sodium haute pression. L'éclairage de la rue Jean Monet est composé de mâts en top d'une hauteur de 7m environ en bon état, alors que les lanternes des rues matisse et watteau sont disposées sur des supports béton armé (appuis communs Enedis).

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Réfection superficielle par point à temps sur 70% de la rue Jean Monet et 30% de la rue Matisse	6 500 € HT
Reprise complète du haut de la rue Matisse et de son décroché 70%, du fond de la rue Jean Monet et de la rue Watteau dans un état catastrophique	40 000 € HT
Reprise de bordures ou caniveaux épaufrés par maçonnerie (40u)	1 000 € HT
Changement d'accessoires de voirie (tampons fonte dangereux)	Coût à la charge de CATLP
Travaux minimum à prévoir	
Proposition de réfection de la chaussée par un enrobé 5cm de façon à repartir sur quelque chose de propre pendant quelques années + reprises de caniveaux très abîmés (bordure et trottoir non retouché hormis épaufrures)	150 000 € HT

Problématiques soulevées

Les voies à intégrer sont très abîmées, un chiffrage d'ensemble devra être étudié rapidement (sollcitation forte des administrés à prévoir).



Photo ci-contre de la parcelle BN438 qui n'est pas incluse dans l'intégration, sans véritable limite physique sur terrain et qui risque d'être demandé à l'avenir pour des doléances d'entretien de la partie commune par les administrés.



Pour information, photo ci-contre de la parcelle BN417 qui n'est pas incluse dans l'intégration, sans véritable limite physique sur terrain et qui est entretenu quelque fois par les services de la ville pour permettre l'accès à un transformateur de distribution d'électricité publique Enedis et une armoire d'éclairage public du quartier. Pas de réel intérêt à intégrer cependant, l'entretien peut continuer à minima pour les ouvrages.



Photo ci-contre de la parcelle intégrée qui continue après la partie voirie de la rue Watteau dans un « espace vert » très confus d'une superficie approximative de 200m².



Photo ci-contre des parcelles BN183, DI 021 menant aux propriétés de la famille Couffitte dont le chemin d'accès revêtu d'une longueur de 150m environ avec une forte pente, n'est équipé que de dispositifs de récupération des eaux de pluie (par grille longitudinale). La première grille étant située à 45m environ du domaine public, laissant une importante emprise imperméable s'écouler vers le domaine public tout en espérant que le dispositif en amont soit entretenu et récupère 100% des eaux de ruissellement. D'éventuels désordres peuvent survenir lors de forts épisodes orageux sur notre futur domaine public.

Proposition service PEP

Au vu de la configuration du quartier, urbain et dense, l'intégration paraît cohérente. La chaussée est en revanche en très mauvais état et va nécessiter une remise en état fonctionnelle très rapidement dès intégration (revêtement absent à plusieurs endroits avec couche granulaire apparente). L'idéal serait de pérenniser la chaussée par un nouvel enrobé sans forcément toucher aux trottoirs. Il y a déjà une forte sollicitation sans intégration de la part des administrés pour une réfection globale de l'ensemble. De nombreuses campagnes de rebouchages de nids de poule ont eu lieu depuis 5 ans.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BN
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	C01497
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE MBBPHL M CANILHAC JEAN CLAUDE AIME 0033 RUE DU MONTAIGU 65000 TARBES

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION														LIVRE FONCIER FEUILLET			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET		FRACTION RC EXO	% EXO	TC
93	BN	76		AV ALEXANDRE MARQUI	0040		1	286A		S				73	40	0.00							
01	BN	187		RIBETTES	0063		1	286A		S				2	35	0.00							
19	BN	287	62	RUE MATISSE	1425	0179	1	286A		S				4	46	0.00							
						R EXO		0 EUR		R EXO		0 EUR											
						R IMP		0 EUR		R IMP		0 EUR											
HA		A	CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM	ADD		MAJ TC		0 EUR												
CONT		80	21																				

Rue Charles Baudelaire

Parcelle BT 164

Rue Charles Baudelaire

Parcelle BT 164

Située dans le quartier d'Anclades, la rue Charles Baudelaire est une impasse accessible depuis la route de Bagnères. La configuration de la voirie est atypique avec une large entrée de 13 à 20m, un trottoir unilatéral, et la présence d'espace vert dont un grand cèdre non entretenu.

La rue compte 8 maisons pavillonnaires.

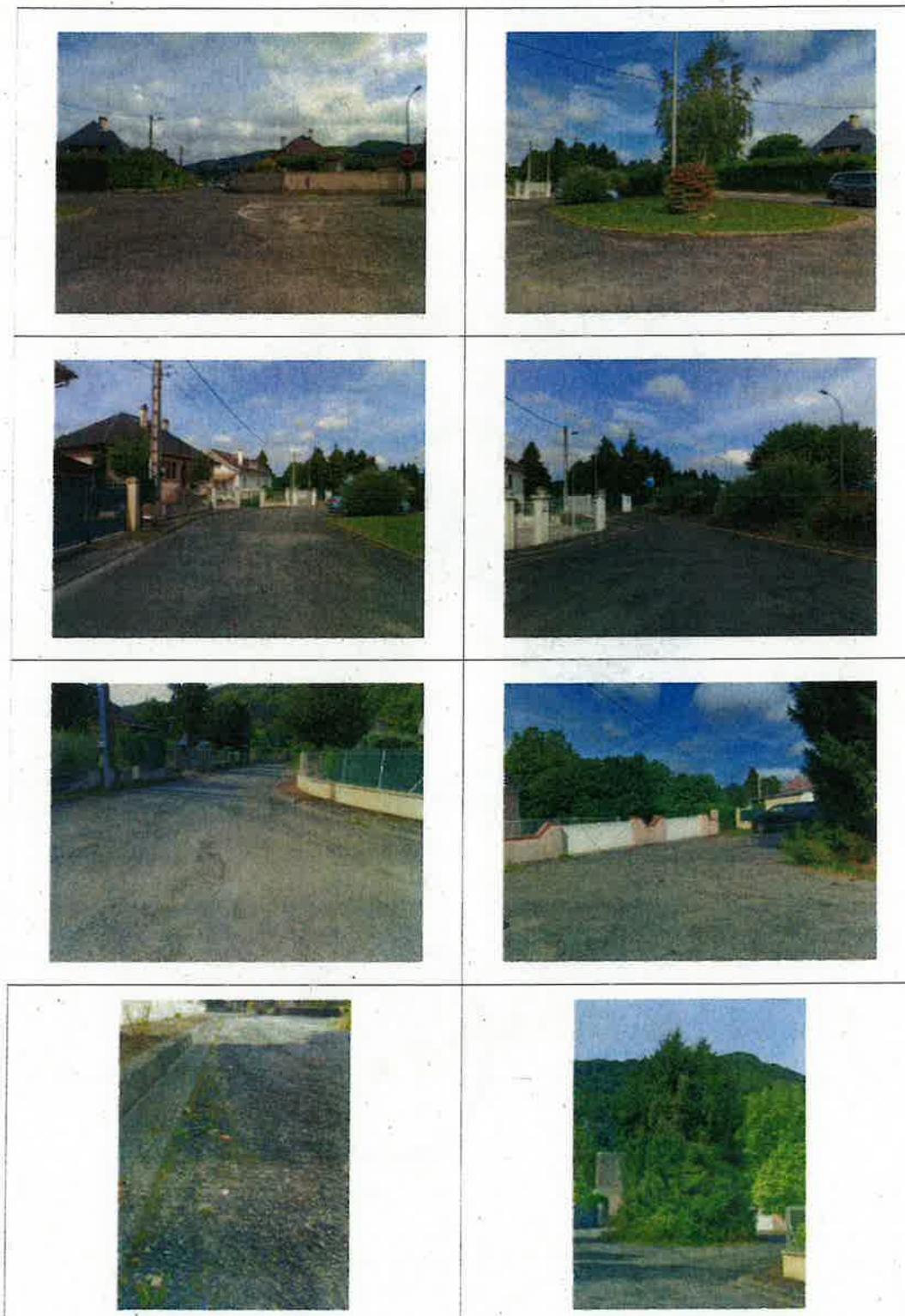
Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 1100 m², est composée d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un très mauvais état.

Le trottoir est unilatéral, d'une largeur de 90cm, composé d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un état moyen. En l'absence de trottoir, la chaussée est affleurante aux seuils et clôtures des maisons.

Les bordures et caniveaux sont de différents profils (T, CS ou coulé en place), en béton dans un état moyen (80%) ou très mauvais état (20%).

Des avaloirs d'eaux pluviales sont présents côté trottoir, dont les accessoires de voirie sont en bon état, raccordés au collecteur principal unitaire.

Les espaces verts concernent deux zones, l'une côté route de Bagnères en très bon état, l'autre au fond de l'impasse dans un mauvais état (Arbre non élagué, herbes denses et hautes).

La signalisation est matérialisée par du marquage au sol état mauvais (ligne Stop, zébra blanc, 2 lignes jaunes) et un panneau de police de type Stop en bon état (hauteur non réglementaire).

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé de poteaux béton armé supportant un réseau aérien pris dans un torsadé Enedis. Un programme de changement de lanternes est prévu (2024 à 2026) dans le cadre de l'opération « tête en leds ».

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

Remise en état fonctionnel	
5m de bordures à reprendre mur de soutènement réfection nids de poule	6 000 € HT
Travaux minimum à prévoir	
Remise en état chaussée (ESU bi-couches + trottoir fond de l'impasse)	12 000 € HT

Problématiques soulevées

Lors de la visite terrain, la chaussée a été investiguée comme très abîmée. Elle est fonctionnelle en l'état mais va nécessiter de nombreux entretiens du revêtement de chaussée si celui-ci n'est pas repris dans sa globalité.



L'espace vert est déjà entretenu par la ville de Lourdes côté route de Bagnères, mais au fond du lotissement, une zone de retournement est délimitée par un cèdre de plus de 10m de haut, non entretenu, dont la base est couverte de hautes herbes très compactes pouvant attirer des nuisibles.

Au fond du lotissement, une différence de niveau est à noter avec une parcelle privative, qui entraîne, en l'absence de mur de soutènement (soubassement maçonné), un déchaussement de la voirie. Une fois intégrée (quoique déjà ouverte à la circulation publique...), cette zone devra à minima être sécurisée en attendant des travaux de réfection.





Proposition service PEP

Des travaux sont à prévoir immédiatement dans un cadre fonctionnel mais vont nécessiter à l'avenir de plus lourds travaux d'investissement pour pérenniser la chaussée. Un gros désherbage/entretien est également à prévoir.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BT
Feuille : 000 BT 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	T00573
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

USUFRUITIER MBF8HD MME TROMPILLE LUCETTE JACQUELINE PIERRETTE 0012 RUE CHARLES BAUDELAIRE 65100 LOURDES NU-PROPRIÉTAIRE MBMLP4 MME CAZAUBON VALERIE 0007 RUE DU LABAS 65100 ARCIZAC EZ ANGLES

PROPRIÉTÉS BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																		
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S	TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM		
08	BT	170		12	RUE CHARLES BAUDELAIRE	0456	A	01	00	01001	0024029 B	286A		C	H	MA	5M	2756									P		2756
						R EXO	0 EUR					R EXO	0 EUR																
REV IMPOSABLE COM						2756 EUR	COM	DEP																					
						R IMP	2756 EUR					R IMP	0 EUR																

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION														LIVRE FONCIER FEUILLET					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC			
08	BT	163		RTE DE BAGNERES	0170	0028	1	286A		L	02	ROC	HA	A	CA	0.05	C GC	TA TA	00 00	0.01 0.01	20 20				
08	BT	164		RTE DE BAGNERES	0170	0028	1	286A		L	02	ROC		15	20	0.23	C GC	TA TA	00 00	0.05 0.05	20 20				
08	BT	170	12	RUE CHARLES BAUDELAIRE	0456	0028	1	286A		S				6	16	0.00									
						R EXO	0 EUR					R EXO	0 EUR												
HA A CA						REV IMPOSABLE	0 EUR					COM	ADD											MAJ TC	0 EUR
CONT						24						34	R IMP											0 EUR	

Rue des Sapins

Parcelle AO 237

Rue des Sapins

Parcelle AO 237

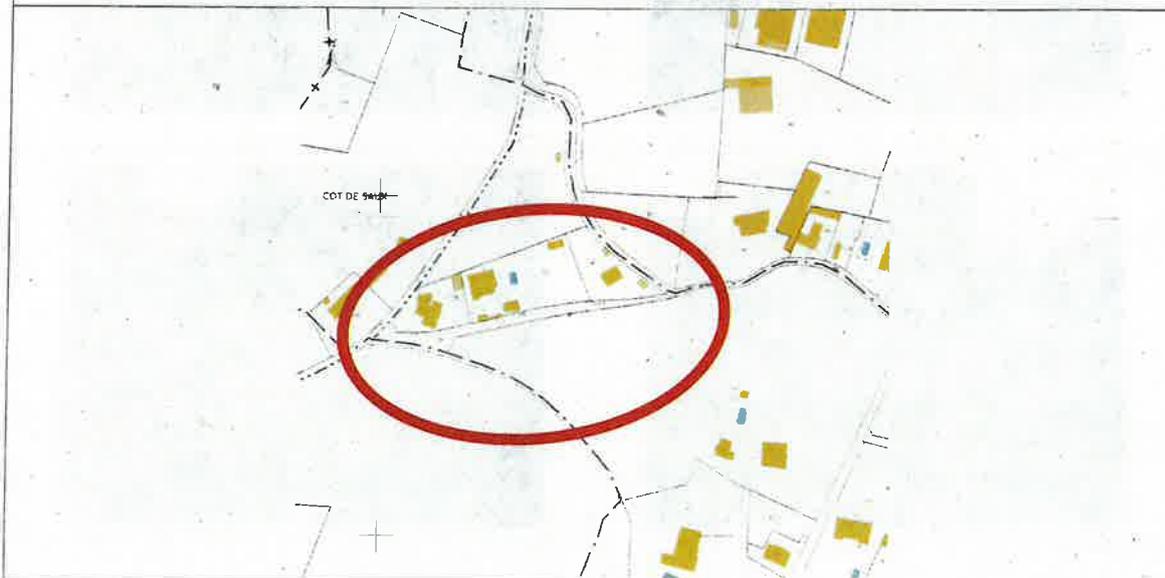
Située dans le quartier du Monge, la rue des Sapins est une impasse accessible depuis le chemin des Bats et l'avenue du Monge, dans une zone urbaine peu dense entouré majoritairement par des terrains agricoles et des chemins ruraux (Chemin vert d'Estrades). La voie est très étroite avec 4m de largeur, démunie de trottoir, composée d'un accotement de type fossé d'un côté et des accès riverains de l'autre (entrées refuge ou clôture). La parcelle se termine à un croisement dont les limites ne sont pas claires après superposition de l'image aérienne sur le cadastre.

La portion de rue à intégrer concernant cette parcelle compte 3 maisons pavillonnaires, et dessert 2 autres habitations au fond de la rue.

Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 700 m², pour une longueur de 170m et d'une largeur de 4m environ, est composée d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un mauvais état. La voie est linéaire composée d'un fossé pour évacuation des eaux pluviales et du talus jouxtant la voie et de l'autre les habitations. De nombreux défauts structurels sont à noter avec du faïençage et des déflexions prononcées côté talus. On peut penser que c'est la création d'un collecteur d'assainissement collectif qui a permis, lors de la réfection de la tranchée en ESU gravillonné, d'améliorer ce qui devait être un simple chemin rural.

Absence de trottoirs.

Absence de bordures et caniveaux.

Les évacuations pluviales s'effectuent par un fossé unilatéral.

Les espaces verts concernent un fossé mais aussi un talus attenant, qui malgré sa position en déblais et sa situation cadastrale discutable, risque d'être entretenu par fauchage par la ville. En revanche, sur la portion du haut, la parcelle s'ouvre vers un talus qui n'est pas nécessaire au maintien de la voie (voir problématique).

Aucune signalisation n'a été relevée, hormis deux bornes plastiques à changer avertissant d'une tête de buse au croisement avec le chemin d'Estrades.

Absence d'éclairage public.

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Réfection superficielle par point à temps Sécurisation regard compteur propriété	3500 € HT
Travaux minimum à prévoir	
Remise en état chaussée par apport de GE et ESU bi-couches Nota : la voie publique en amont depuis chemin des Bats est encore plus abîmée, une réfection globale de l'ensemble devra être chiffré	12 000 € HT

Problématiques soulevées

La voie à intégrer est très abîmée mais la voie publique en amont est en très mauvais état également, un chiffrage d'ensemble devra être étudié rapidement (sollicitation forte des administrés à prévoir).

Parcelle à intégrer dont la voie est très étroite (rappel 4m) avec des zones de retournement au fond de l'impasse peu pratique. Si le Symat, objet principal de l'intégration, doit faire demi-tour avec un camion poubelle, il semble peu probable qu'ils puissent tourner dans la partie publique et risque de s'engager dans la partie privée engendrant le prolongement du problème.



Photo ci-contre de la partie en espaces verts dans le talus qui n'est pas un accessoire de voirie mais fait pourtant partie intégrante de la parcelle à intégrer. Négociation à prévoir pour une DMPC.

Proposition service PEP

Chaussée en mauvais état, qui va nécessiter une remise en état fonctionnelle très rapidement y compris voie en amont depuis chemin des Bats. Dans un second temps, un ESU global devra être effectué pour pérenniser l'ensemble du chemin. Néanmoins et historiquement, la localisation de cette voie en périphérie de ville et jouxtant un chemin vert a été urbanisée via des chemins de type ruraux.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

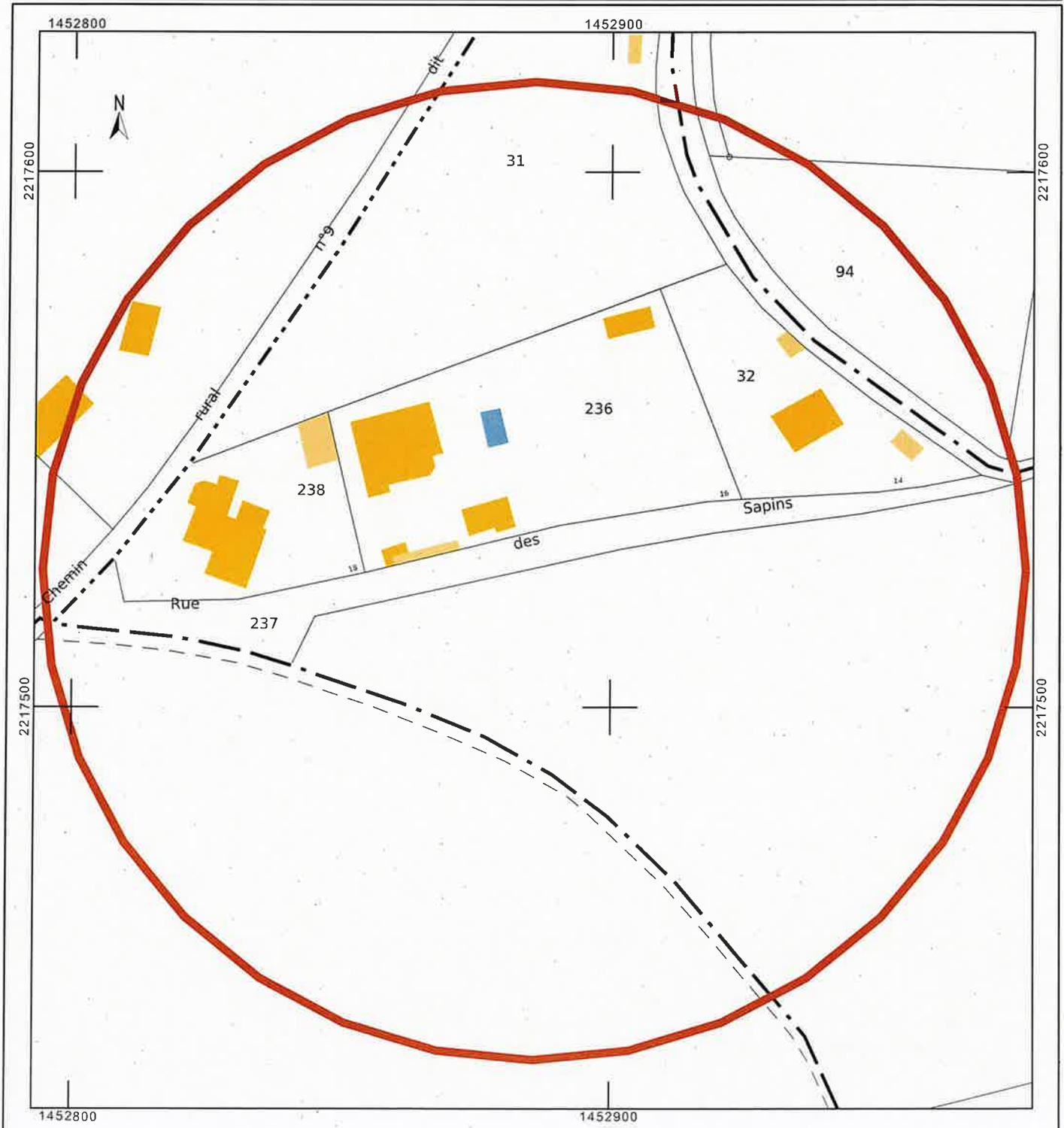
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	L00956
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE UN DES COPROPRIÉTAIRES MBCL94 M LAGUES CLAUDE ROGER 0000 RUE DES SAPINS 65100 LOURDES

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION										LIVRE FONCIER FEUILLET		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET		FRACTION RC EXO	% EXO
88	AO	237		LE MONGE	B046	0030	1	286A		T	02		10	70	4.44	C GC	TA TA	00 00	0.89 0.89	20 20		
						R EXO		1 EUR		R EXO		0 EUR										
HA		A	CA	REV IMPOSABLE	4 EUR	COM	ADD		MAJ TC		0 EUR											
CONT		10	70			R IMP		3EUR		R IMP		4 EUR										

Rue Haout Mounta

Parcelle DL 44

Rue Haout Mounta

Parcelle DL 44

Située dans le quartier d'Anclades, la rue Haout Mounta est une longue voie qui part de la route de Bagnères, croise la route de Jarret, passe devant l'église d'Anclades et le rocher de la Vierge. Cette voie est déjà intégrée au domaine public mais sa circulation a été modifiée dans les années fin 1990 début 2000 au bas du rocher de la Vierge. Le terrain de monsieur André LAFFON (anciennement parcelles DL43 44 45 et 46) a été divisé en 4 lots pour permettre de requalifier la chaussée et désenclaver les maisons déjà existantes qui ont un accès direct au quartier d'Anclades sans passer par le bas du pic du Jer. La parcelle DL 44, objet de l'intégration dans le domaine public, a été borné et saisi en DMPC mais n'a jamais changé de propriétaire au profit de la commune. Il s'agit donc d'une régularisation de la situation. La chaussée n'a pas de limite physique et est depuis 25ans utilisé par tous les usagers. Elle mesure 60m de long pour une largeur de 4m50.

Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 270 m², d'une longueur de 60m et d'une largeur de 4m50, est composée d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un très mauvais état.

Des trottoirs sont présents des deux côtés de la voie, mesurant 40cm chacun, dont la composition devait être en enduit gravillonné mais qui est aujourd'hui enherbé par faute d'entretien. Cependant, le trottoir fait surtout office de chasse roue pour les véhicules plutôt que d'un outil servant à la circulation piétonne.

Les bordures/caniveaux sont en béton préfabriqué (profil A2/CS) dans un état acceptable.

Aucun avaloir d'eaux pluviales n'a été détecté sur ce tronçon.

Aucune signalisation n'a été détecté sur ce tronçon qui est surtout une continuité de voie existante.

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé de deux mâts en acier galvanisé d'une hauteur de feux de 9m dont le réseau est souterrain.

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont souterrains sur ce tronçon. Le réseau d'assainissement de ce tronçon fait déjà l'objet en théorie d'une servitude puisque qu'il raccorde des maisons en amont déjà situées en domaine public. Son entretien doit donc déjà être réalisé par le service assainissement.

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Réfection de chaussée en enduit superficiel d'usure type bi-couches	5 000 € HT
Travaux minimum à prévoir	
Réfection de la chaussée mais aussi des trottoirs pour s'éviter des frais de fonctionnement de désherbage	7 500 € HT

Problématiques soulevées

Aucune problématique soulevée hormis l'état de la chaussée qui reste néanmoins en très mauvais état dans tout le quartier (public ou privé).

Proposition service PEP

L'objectif est surtout de régulariser une négociation d'il y a 25 ans. Cette partie de voie est intégrée de fait sur le terrain par les usagers, un retour en arrière serait incompréhensible. Néanmoins, des travaux de réfection de voirie sont à prévoir sur ce tronçon ainsi que dans l'ensemble du quartier.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : DL
Feuille : 000 DL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

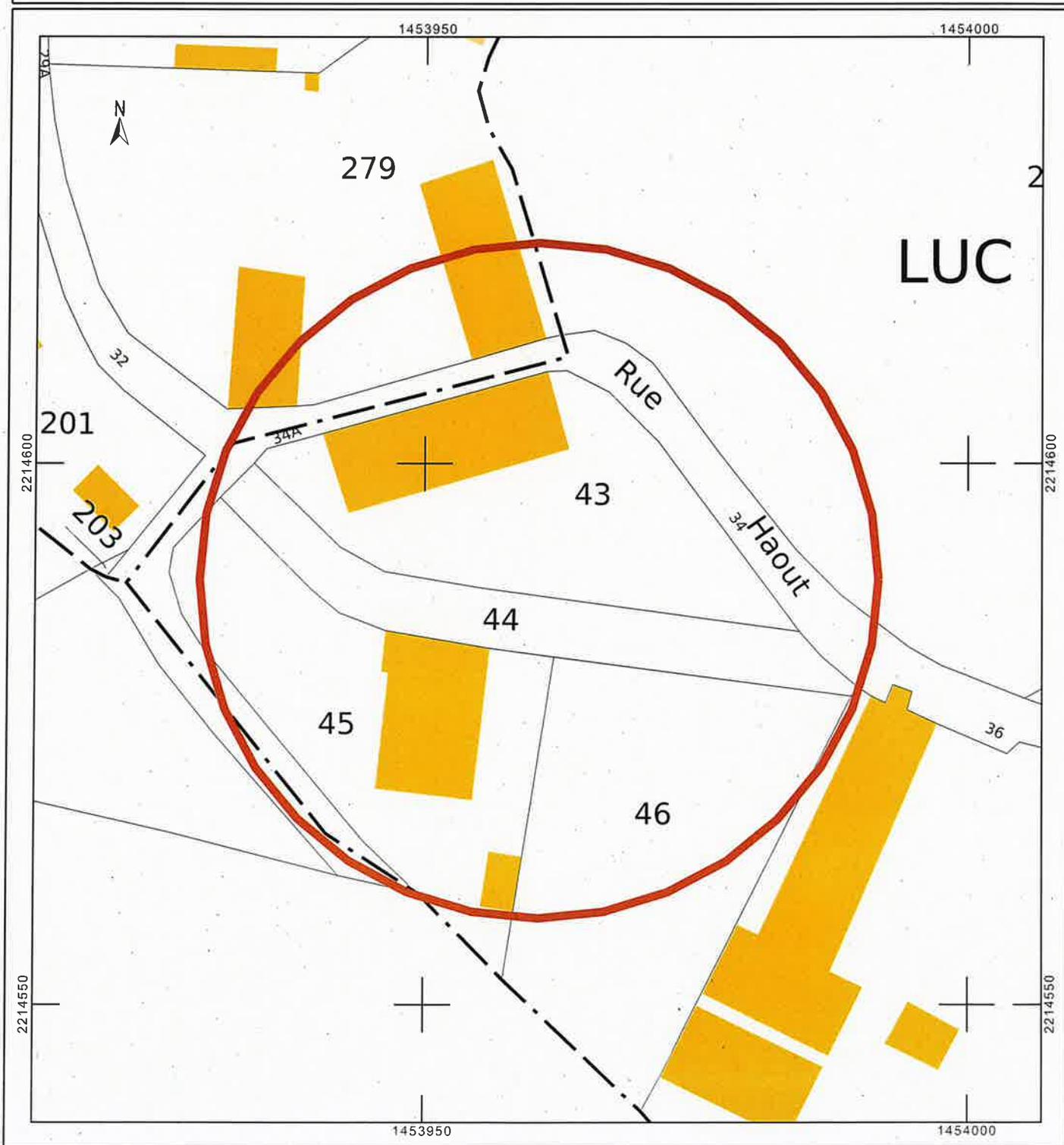
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	L00656
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE MBCLN4 M LAFFON ANDRE ALPHONSE
0013 RUE LUCIEN POURXET 65100 LOURDES

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																															
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM																
79	BT	272		61	RTE DE BAGNERES	0170	A	01	00	01001	0023925 J		C	C	CB	SPE5	1229								P		1230															
79	DL	43		34	RUE HAOUT MOUNTA	0945	B	01	00	01001	0034035 V	286A	C	H	MA	7	851								P		851															
REV IMPOSABLE COM						2080 EUR	R EXO						0 EUR						R IMP						2080 EUR	R EXO						0 EUR										
R IMP						2080 EUR	R IMP						R IMP						R IMP						R IMP						R IMP						R IMP					

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																LIVRE FONCIER FEUILLET																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC																				
18	AS	49		LUC	B041		1	286A		P	01		15	75		11.09	C	TA	00	2.22	20																					
92	AS	155		ARRIOUTOR	B003		1	286A		P	01		60	45		42.54	C	TA	00	8.51	20																					
14	AS	183		LUC	B041	0045	1	286A		P	01		3	95		2.77	C	TA	00	0.55	20																					
79	AS	191		LUC	B041	0048	1	286A	A	P	01		2	34	34	27.22	C	TA	00	5.44	20																					
								286A	B	T	01		1	95	67	129.61	C	TA	00	5.44	20																					
79	AS	196		ARRIOUTOR	B003	0162	1	286A		P	03		72	78		15.06	C	TA	00	3.01	20																					
79	BT	272	61	RTE DE BAGNERES	0170	0058	1	286A		S						0.00	C	TA	00	3.01	20																					
79	BT	273	61	RTE DE BAGNERES	0170	0058	1	286A	J	T	01		81	27		47.21	C	TA	00	9.44	20																					
								286A	K	S			10	00		0.00	C	TA	00	9.44	20																					
79	DL	43	34	RUE HAOUT MOUNTA	0945	0030	1	286A		S			6	45		0.00	C	TA	00	3.01	20																					
79	DL	44	34	RUE HAOUT MOUNTA	0945	0030	1	286A		S			3	22		0.00	C	TA	00	3.01	20																					
79	DL	46	34	RUE HAOUT MOUNTA	0945	0030	1	286A		AB	04		7	52		83.78	C	TA	00	3.01	20																					
R EXO						55 EUR						R EXO						0 EUR						R IMP						304 EUR	R IMP						359 EUR					
HA A CA						REV IMPOSABLE						359 EUR						COM						ADD						MAJ TC						0 EUR						
CONT						4 86 28						R IMP						304 EUR						R IMP						359 EUR												

Rue Paul Valéry

Parcelle BS 252

Rue Paul Valéry

Parcelle BS 252

Située dans le quartier d'Anclades, la rue Paul Valéry est une impasse accessible depuis la route de Bagnères. Une grande partie de la rue a déjà été intégrée au domaine public. La parcelle à intégrer concerne le fond de l'impasse qui reprend la configuration de la voirie en amont avec une chaussée de 5m, des trottoirs de faible largeur sur les deux côtés et une zone de retournement au fond.

Le fond de l'impasse à intégrer compte 3 maisons pavillonnaires.

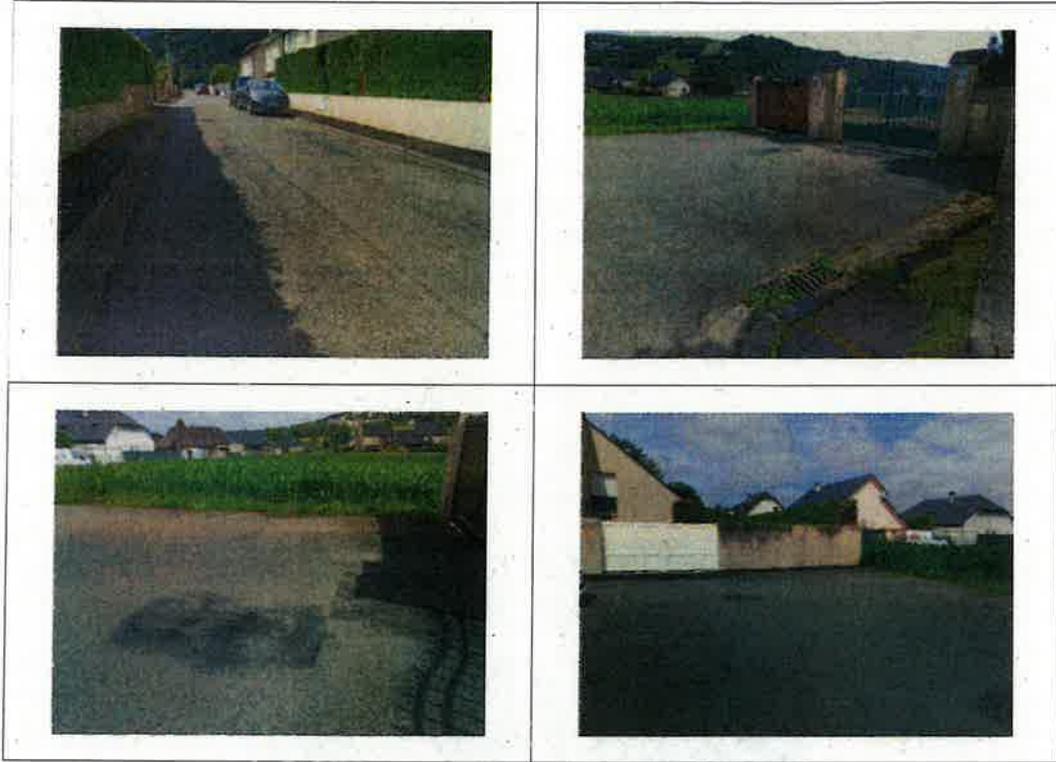
Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 220 m², est composée d'un revêtement en enrobé dans un bon état. Elle a été refaite déjà par la ville de Lourdes il y a 15-20 ans car il n'y a pas de différence notable avec le reste de la rue. Des dégradations méritent une réfection légère.

Le trottoir est bilatéral, d'une largeur de 90cm, composé d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un bon état. En l'absence de trottoir, la chaussée est affleurante aux seuils et clôtures des maisons (zone de retournement côté droit).

Les bordures et caniveaux sont de profils T/CS classique, en béton dans un très bon état.

Deux avaloirs d'eaux pluviales sont présents dans la partie à intégrer, dont les accessoires de voirie sont en bon état, raccordés au collecteur principal unitaire.

Les espaces verts concernent le fond de l'impasse avec un léger entretien de fauchage d'accotement végétalisé.

La signalisation n'est pas présente dans la rue.

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé de poteaux béton armé supportant un réseau aérien pris dans un torsadé Enedis sauf la dernière partie où un candélabre a été installée dans la clôture d'un riverain en lieu et place d'un ancien PBA. Un programme de changement de lanternes est prévu (2024 à 2026) dans le cadre de l'opération « tête en leds ».

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

	Remise en état fonctionnel	
Voirie en bon état		/
	Travaux minimum à prévoir	
Dégradation légère du revêtement de chaussée		500 € HT

Problématiques soulevées

Aucune problématique majeure, la chaussée a été refaite par la ville de Lourdes il y a quelques années et l'entretien semble être régulièrement effectué par les services de la ville.



Photo du candélabre situé dans la clôture d'une propriété privée, qui devra à terme être déposé et repositionné sur le trottoir en domaine public, si celui-ci commence à montrer des signes de faiblesse et être changé.
Pas d'urgence notable à l'heure actuelle.

Proposition service PEP

Pas de réserves sur l'intégration de cette voirie en domaine public, qui semble être une régularisation de fait au vu de l'entretien déjà effectué par le passé.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE		NUMERO COMMUNAL	S01235
-----	--	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

<p>PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBQCBP M SALLES CHRISTIAN JEAN JOSEPH</p> <p>0032 RUE DE L ABONDANCE 69003 LYON</p> <p>PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBMFS2 MME SALLES EVELYNE JEANNE</p> <p>0080 BD TOURASSE 64000 PAU</p> <p>PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBMFS5 MME SALLES FLORENCE VALERIE</p> <p>0026 CHE DE LANNEGRAND 64290 GAN</p> <p>PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBKHC4 MME SALLES MARIE JOSEE JOSSELINE PIERRETTE</p> <p>0001 RUE DU CENTRE 64510 ANGAIS</p> <p>PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBMFS4 M SALLES THIERRY JACQUES</p> <p>0024 CHE DE LAS PLAGNES 64121 MONTARDON</p> <p>PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBMFS3 MME SALLES VALERIE EVELYNE</p> <p>0003 AV BELLEVUE 64000 PAU</p>

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION														LIVRE FONCIER FEUILLET					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL		NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
15	BS	252		LA LANNE D ANCLADES	B035	0063	1	286A		S				HA	A	CA	0.00						
									R EXO	0 EUR			R EXO				0 EUR						
				HA A CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM				ADD							MAJ TC				0 EUR	
				CONT							R IMP	0 EUR											

Rue des Peyroux, Impasse des Peyroux

Parcelles BS 234, BS 291, BS 333

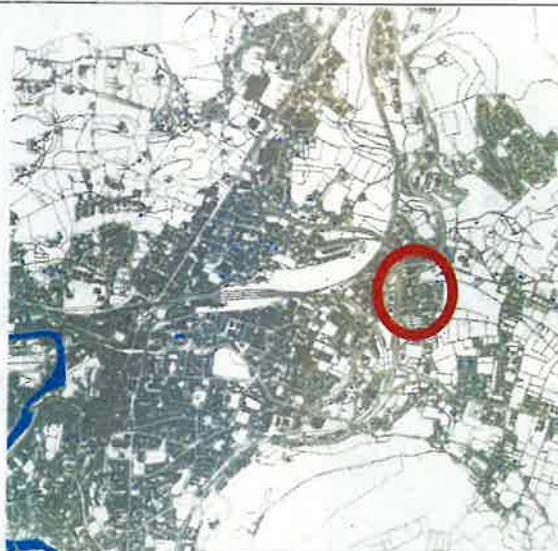
Rue des Peyroux & Impasse des Peyroux

Parcelle BS 234, BS 291 & BS333

Située dans le quartier d'Anclades, la rue et l'impasse des Peyroux est une impasse accessible depuis la route de Bagnères. La rue est divisée en trois parcelles sans différence notable entre elles. Le lotissement semble avoir été construit quasiment dans la continuité, hormis l'impasse dont la configuration géométrique est différente et plus étroite. La géométrie de la voie varie entre 5m pour l'impasse et 7m pour la rue, des trottoirs larges bi-latéraux pour la rue (145cm) mais peu accessibles pour l'impasse (40cm).

La parcelle à intégrer compte 22 maisons pavillonnaires.

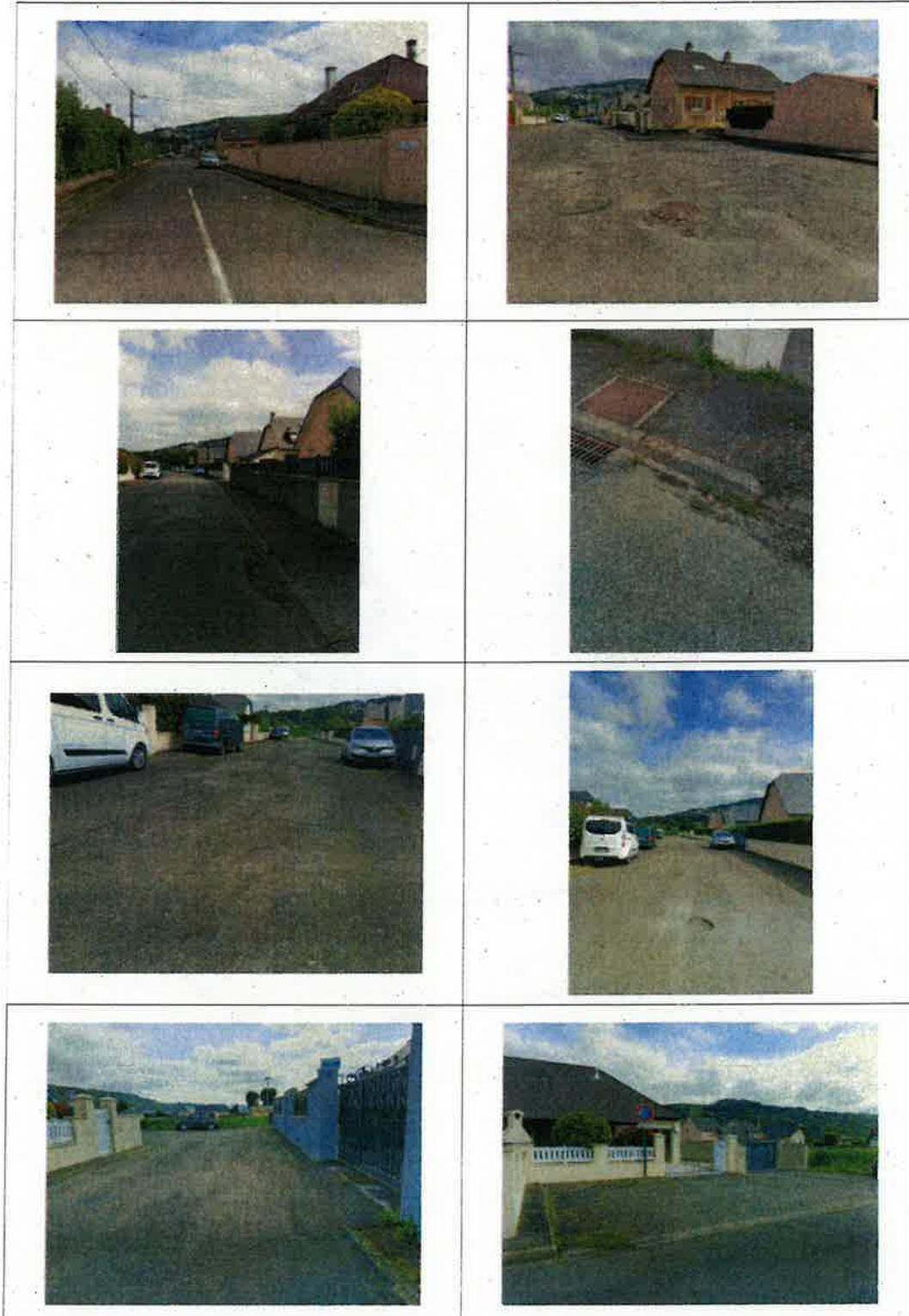
Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 1360 m² et d'une largeur de 7m moyen, est composée d'un revêtement en enrobé dans un bon état. Elle a été refaite déjà par la ville de Lourdes il y a une vingtaine d'années en même temps que le reste du quartier car il n'y a pas de différence notable avec le reste de la rue. Des dégradations méritent une réfection légère le long des caniveaux.

Le trottoir est bilatéral, d'une largeur de 150cm environ, composé d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un bon état. Un renforcement permet à des véhicules de stationner (6m de large sur 20m de long) mais condamne la continuité piétonne confortable des trottoirs amont/aval.

Les bordures et caniveaux sont de profils T/CS classique, en béton dans un bon état.

Des avaloirs d'eaux pluviales sont présents dans la partie à intégrer, dont les accessoires de voirie sont en bon état et raccordés au collecteur principal unitaire.

Les espaces verts ne sont pas concernés par cette intégration (espace vert en accotement à proximité déjà intégré en domaine public le long du boulevard).

La signalisation est présente par du marquage au sol uniquement dans la portion amenant à la rue du Petit Jer (réalisée dans le cadre de la construction du lotissement d'Anclades). A noter deux J11 bornes plaquiques blanches devant portail (empêchant stationnement pour que le riverain puisse sortir ?)

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé de poteaux béton armé supportant un réseau aérien pris dans un torsadé Enedis mais aussi de candélabres tubulaires (hauteur 4m) en acier galvanisé surmontés de lanternes récentes de source SHP mais aussi d'un candélabre à crosse (hauteur 9m) surmonté d'une ancienne lanterne de source SHP. Un programme de changement de lanternes est prévu (2024 à 2026) pour les supports en PBA uniquement dans le cadre de l'opération « tête en leds ».

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Un transformateur électrique Enedis est présent dans la rue. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Voirie en mauvais état nécessitant un PATA Des reprises d'affaissement bordures	8 000 € HT
Travaux minimum à prévoir	
Reprise de revêtement de trottoir (ESU) (structure ponctuelle ?) réfection du revêtement de chaussée dans sa globalité (structure ponctuelle ?) reprises bordures diverses (épaufures)	70 000 € HT

Problématiques soulevées

Aucune problématique soulevée lors de la visite hormis l'état de la chaussée en très mauvais état

Proposition service PEP

Chaussée en très mauvais état qui va nécessiter une remise en état fonctionnelle très rapidement (malgré un entretien par deux fois de rebouchage des nids de poule en 2022-2023) ainsi que des reprises de bordures/caniveaux sur des affouillements occasionnant des flèches importantes.

Dans un second temps, un investissement important devra être apporté pour une reprise globale du revêtement de chaussée ainsi que des trottoirs dont le revêtement est très pelé voir absent. Le chiffrage est estimatif et ne comprend pas la globalité de la rue (beaucoup de bordures peuvent être gardées en l'état).

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

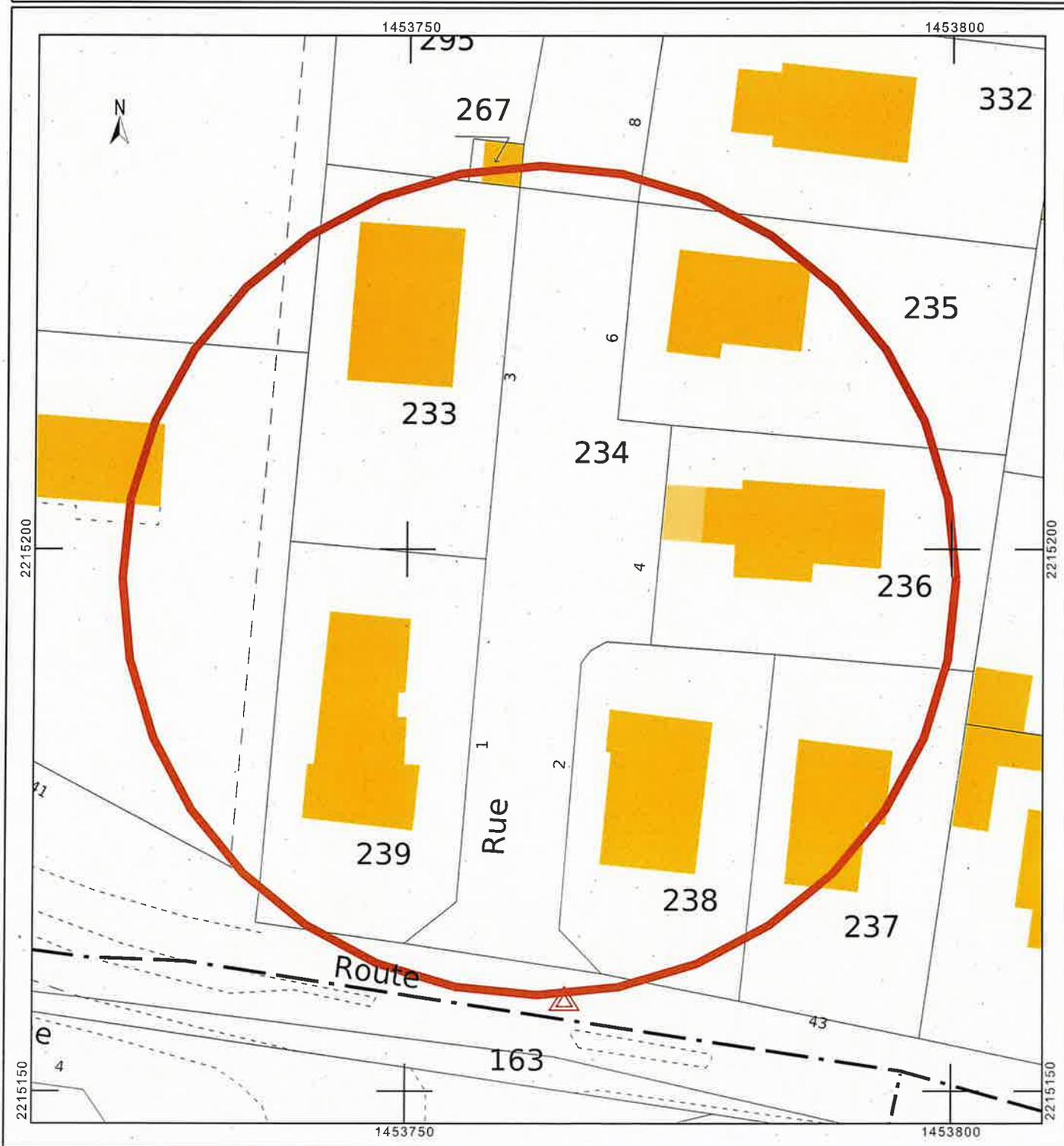
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 03/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	C02936
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

USUFRUITIER MBDWNL MME CARRERE MARCELLE JEANNE EMILIE
0012 LOT ESPADE 65100 JULOS
PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBH6JR MME ARRAGON CHANTAL MARIE-PIERRE
0006 RUE DESCA 65000 TARBES
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBMX9J M SASSUS FRANCOIS JEROME
0018 RTE DE LA SERRE DEVANT 65200 POUZAC
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBTXSL M SASSUS LAURENT BERNARD PIERRE
0064 CHE DE LA COMBE DES MOLES 30114 NAGES ET SOLOGUES
PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBDCS8 M SASSUS THEOPHILE CLAUDE ALEXANDRE
0025ACHE D ANCLADES A SANSAN 65100 LOURDES
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBL9BC MME SASSUS VALERIE THERESE SYLVIE
0014 RTE DE JULOS 65100 JULOS

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS														EVALUATION										LIVRE FONCIER FEUILLET
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC		
22	BS	234		LA LANNE D ANCLADES	B035	0058	1	286A		S				8	41	0.00								
22	BS	267	9009	RUE DES PEYROUX	1769	0059	1	286A		S					18	0.00								
22	BS	291		LA LANNE D ANCLADES	B035	0060	1	286A		S				12	68	0.00								
HA A CA REV IMPOSABLE 0 EUR COM						R EXO 0 EUR			ADD			R EXO 0 EUR			MAJ TC 0 EUR									
CONT 21 27						R IMP 0 EUR			R IMP 0 EUR															

ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	C02936
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

USUFRUITIER MBDWNL MME CARRERE MARCELLE JEANNE EMILIENNE 0012 LOT ESPADE 65100 JULOS
PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBH6JR MME ARRAGON CHANTAL MARIE-PIERRE 0006 RUE DESCA 65000 TARBES
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBMX9J M SASSUS FRANCOIS JEROME 0018 RTE DE LA SERRE DEVANT 65200 POUZAC
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBTXSL M SASSUS LAURENT BERNARD PIERRE 0064 CHE DE LA COMBE DES MOLES 30114 NAGES ET SOLOGUES
PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBDCS8 M SASSUS THEOPHILE CLAUDE ALEXANDRE 0025ACHE D ANCLADES A SANSAN 65100 LOURDES
NU-PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBL9BC MME SASSUS VALERIE THERESE SYLVIE 0014 RTE DE JULOS 65100 JULOS

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION																LIVRE FONCIER FEUILLET			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET		FRACTION RC EXO	% EXO	TC
22	BS	234		LA LANNE D ANCLADES	B035	0058	1	286A		S			8	41		0.00							
22	BS	267	9009	RUE DES PEYROUX	1769	0059	1	286A		S				18		0.00							
22	BS	291		LA LANNE D ANCLADES	B035	0060	1	286A		S			12	68		0.00							
				R EXO	0 EUR					R EXO	0 EUR					MAJ TC	0 EUR						
				HA	A	CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM		ADD					R IMP	0 EUR						
				CONT	21	27																	

ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	R00452
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBKB52 M REMON JEAN-FRANCOIS ANTOINE 0010 RUE DES PEYROUX 65100 LOURDES
PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBKB53 MME ASSAT SANDRINE 0010 RUE DES PEYROUX 65100 LOURDES

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																																																																							
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S	TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM																																																								
99	BS	331		10	RUE DES PEYROUX	1769	A	01	00	01001	0144929 Z	286A		C	H	MA	6	2179								P		2179																																																							
R EXO							0 EUR					R EXO												0 EUR																																																											
REV IMPOSABLE COM							2179 EUR					COM												DEP												R IMP												2179 EUR												R IMP												0 EUR											

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION															LIVRE FONCIER FEUILLET																																																																
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC																																																																
99	BS	331	10	RUE DES PEYROUX	1769	0059	1	286A		S			6	72		0 00																																																																						
99	BS	333		RUE DES PEYROUX	1769	0059	1	286A		S			5	39		0 00																																																																						
HA A CA							REV IMPOSABLE					0 EUR															COM															ADD															MAJ TC															0 EUR														
CONT							12 11					R IMP															0 EUR															R IMP															0 EUR																													

Rue des Tailleurs de Pierre

Parcelle BS 210

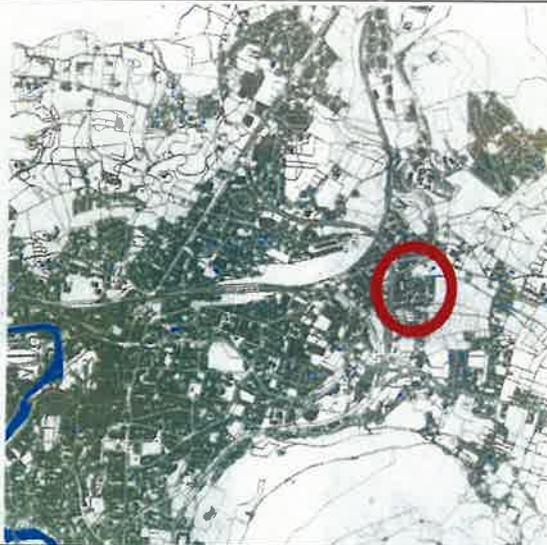
Rue des Tailleurs de Pierre

Parcelle BS 210

Située dans le quartier de Sarsan, la rue des Tailleurs de Pierre est une voie accessible depuis l'avenue Jean Moulin. La moitié de la rue a déjà été intégrée au domaine public. La parcelle à intégrer concerne la partie du fond faisant la jonction avec la rue de la Grave, la rue du Petit Jer et la voie attenante au boulevard du Centenaire. La géométrie de la voie est identique au reste du quartier avec une chaussée de 7m et des trottoirs larges sur les deux côtés.

La parcelle à intégrer compte 12 maisons pavillonnaires.

Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 1360 m² et d'une largeur de 7m moyen, est composée d'un revêtement en enrobé dans un bon état. Elle a été refaite déjà par la ville de Lourdes il y a une vingtaine d'années en même temps que le reste du quartier car il n'y a pas de différence notable avec le reste de la rue. Des dégradations méritent une réfection légère le long des caniveaux.

Le trottoir est bilatéral, d'une largeur de 150cm environ, composé d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un bon état. Un renforcement permet à des véhicules de stationner (6m de large sur 20m de long) mais condamne la continuité piétonne confortable des trottoirs amont/aval.

Les bordures et caniveaux sont de profils T/CS classique, en béton dans un état moyen.

Des avaloirs d'eaux pluviales sont présents dans la partie à intégrer, dont les accessoires de voirie sont en bon état et raccordés au collecteur principal unitaire.

Les espaces verts ne sont pas concernés par cette intégration (espace vert en accotement à proximité déjà intégré en domaine public le long du boulevard).

La signalisation est présente par du marquage au sol uniquement dans la portion amenant à la rue du Petit Jer (réalisée dans le cadre de la construction du lotissement d'Anclades).

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé de poteaux béton armé supportant un réseau aérien pris dans un torsadé Enedis. Un programme de changement de lanternes est prévu (2024 à 2026) dans le cadre de l'opération « tête en leds ».

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Voirie en bon état	/
Travaux minimum à prévoir	
Reprise le long de quelques caniveaux réfection de la zone de stationnement usée par les girations des véhicules Reprise trottoirs/bordures dans arrondi (côté boulevard) + bordures diverses (épaufures)	6 000 € HT

Problématiques soulevées

Aucune problématique soulevée lors de la visite, la rue est déjà entretenue par les services de la ville dans la continuité du quartier (pas de différence physique sur le terrain).

Proposition service PEP

Pas de réserves sur l'intégration de cette voirie en domaine public, qui semble être une régularisation de fait au vu de l'entretien déjà effectué par le passé.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	C00526
-----	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE MBBQ24 M CASSOUET JEAN-MARIE PIERRE ANDRE SARSAN 65100 LOURDES

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS														EVALUATION										LIVRE FONCIER FEUILLET
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO		% EXO	TC	
	BS	210		GRAVES DE SARSAN	B029	0005	1	286A		L	01	PATUR	20	87	138	C GC	TA TA	00 00		028	028	20	20	
	BS	219		GRAVES DE SARSAN	B029	0006	1	286A		S				37	000									
						R EXO		0 EUR		R EXO		0 EUR												
HA		A	CA	REV IMPOSABLE	1 EUR	COM		ADD		MAJ TC		0 EUR												
CONT		21	24			R IMP		1 EUR		R IMP		1 EUR												

Rue Théophile Gautier

Parcelles BS 243, BS 367

Rue Théophile Gautier

Parcelle BS 243 & 367

Située dans le quartier d'Anclades, la rue Théophile Gautier est une impasse accessible depuis le chemin d'Anclades à Sarsan. La rue est divisée en deux parcelles construites différemment car elles n'ont pas la même configuration de voirie. La géométrie de la voie varie entre 5m50 pour la rue principale et 7m pour le retour au fond qui bénéficie également d'une zone de retournement, des trottoirs bi-latéraux pour la rue (entre 110 et 135cm) mais inexistant pour le retour au fond malgré une délimitation par des bordures /caniveaux.

La rue compte 9 maisons pavillonnaires.

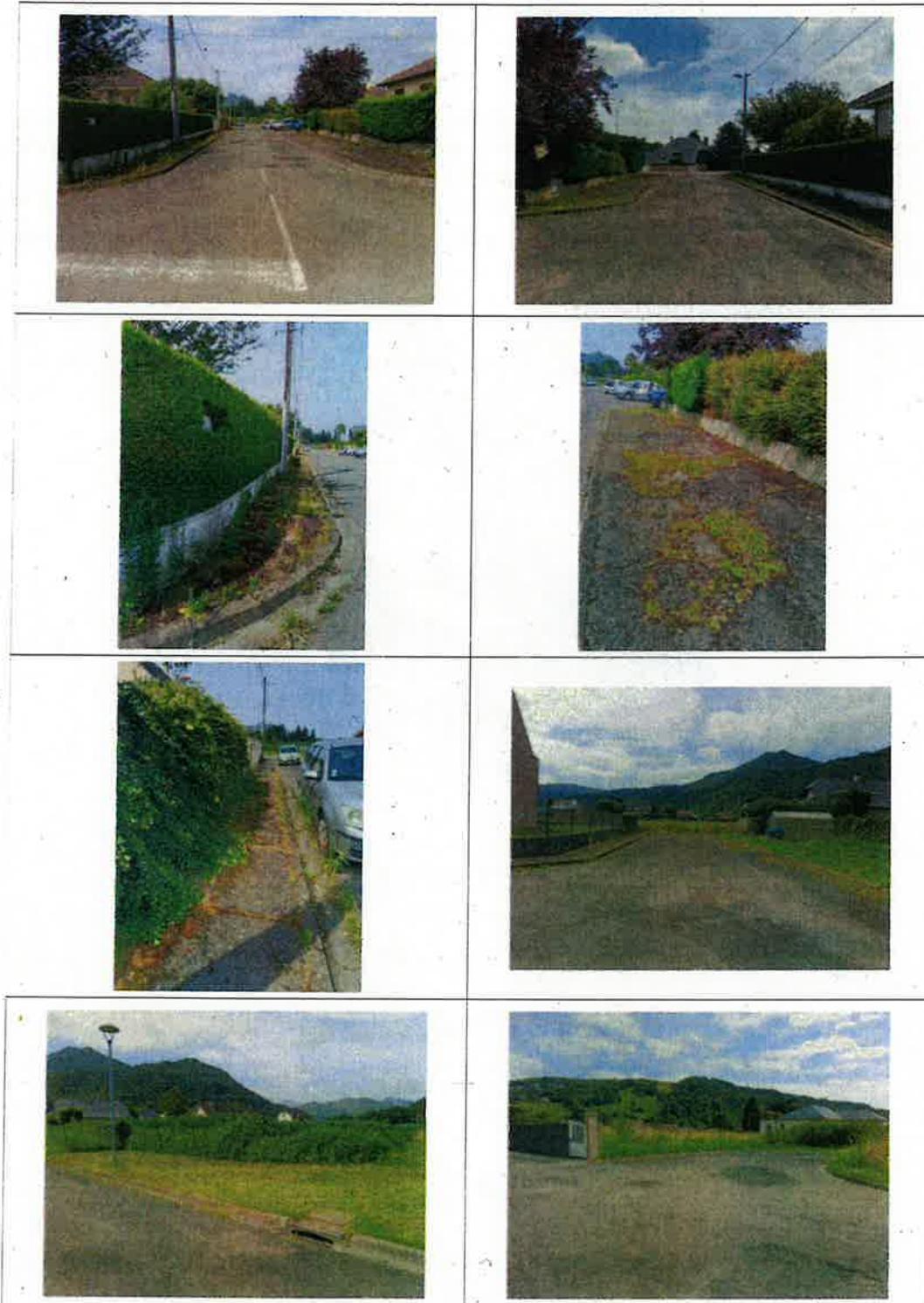
Plan de situation



Plan cadastral zoomé



PHOTOS



Descriptif de l'état des lieux visuel

La chaussée, d'une superficie de 1400 m² et d'une largeur variant entre 5.5 et 7m, est composée d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un très mauvais état. Une géométrie de voie un peu atypique avec un renforcement en début de rue (zone de retournement ?) et sa forme en T qui présageait d'une réflexion de prolongement du quartier vers d'autres rues. En revanche il y a un problème sur la parcelle BS 367 dont le découpage ne suit pas la géométrie de la voirie sur terrain (voir problématique).

Côté rue, le trottoir est bilatéral, d'une largeur variable de 110 à 135cm, composé d'un enduit superficiel d'usure (enduit gravillonné) dans un état mauvais. Côté fond de rue, des bordures sont posées le long des habitations où des champs sans trottoir accessible (30cm en béton le long de la clôture des deux maisons au fond de l'impasse).

Les bordures/caniveaux en béton (profil classique T/CS) sont dans un état moyen. Le problème du mauvais état ne vient pas de l'usure normale mais des différentes entrées riveraines qui ont été modifiées sans tenir compte du plan de lotissement de départ (nombreux passages surbaissés inutiles ou à contrario des bordures bricolées afin de créer un passage devant les portails).

Des avaloirs d'eaux pluviales sont présents, dont les accessoires de voirie sont en bon état et raccordés au collecteur principal unitaire.

Les espaces verts concernent des champs attenants qui pourraient déborder sur le domaine public mais qui semble entretenu par les propriétaires actuels lors de notre passage.

La signalisation est matérialisée par du marquage au sol en mauvais état (ligne Stop) mais plus problématique avec l'absence de signalisation verticale par un panneau STOP. Les panneaux de dénomination de la rue sont également mal positionnés dans des haies débordantes et très usés.

L'éclairage public est raccordé au réseau d'alimentation principal et entretenu par le SDE65. Il est composé de poteaux béton armé supportant un réseau aérien pris dans un torsadé Enedis mais aussi de candélabres tubulaires (hauteur 4m) en acier galvanisé surmontés de lanternes récentes de source SHP. Un programme de changement de lanternes est prévu (2024 à 2026) pour les supports en PBA uniquement dans le cadre de l'opération « tête en leds ».

Sous réserve de l'acceptation par les concessionnaires, les affleurants réseaux ou supports sont accessibles, en bon état et déjà entretenu malgré l'aspect privatif. Les réseaux télécoms et électriques sont aériens. Seul bémol pour le réseau d'assainissement où des investigations complémentaires seront certainement demandées par la CATLP pour l'établissement d'un rapport d'inspections télévisuelles (prise en charge du coût à définir).

Estimation

Remise en état fonctionnel	
Ensemble de police « STOP » à mettre en place Réfection superficielle par point à temps	6 500 € HT
Travaux minimum à prévoir	
Remise en état chaussée (enrobés + 50% trottoir en ESU + bordures riveraines abîmées) Nota : une reprise à 100% est préférable	45 000 € HT

Problématiques soulevées

Lors de la visite terrain, la chaussée a été investiguée comme très abîmée. Elle est fonctionnelle si quelques reprises superficielles mais va nécessiter très rapidement de nombreux entretiens du revêtement de chaussée si celui-ci n'est pas repris dans sa globalité. En outre les trottoirs et les bordures/caniveaux ne sont pas spécialement abîmés hormis les bordures des différentes entrées riveraines qui ont été modifiées et bricolées afin de créer un passage devant les portails et qui sont aujourd'hui dans un très mauvais état.



Photo ci-contre d'une partie de la parcelle BS 367 avec un prolongement dans un champ inutilisable au vu de sa largeur et du fait que ce soit une impasse. Un découpage parcellaire pourrait être envisagé afin de la substituer à l'intégration et la laisser privative pour le bénéfice des deux parcelles attenantes (BS 71 et BS72) qui doivent déjà en faire l'entretien aujourd'hui.

Proposition service PEP

Chaussée en très mauvais état qui va nécessiter une remise en état fonctionnelle très rapidement (malgré un entretien par deux fois de rebouchage des nids de poule en 2022-2024) ainsi que des reprises de bordures/caniveaux sur des entrées riveraines.

Dans un second temps, un investissement important devra être apporté pour une reprise globale du revêtement de chaussée ainsi que des trottoirs dont le revêtement est très pelé voir absent. Il est conseillé de partir sur un chiffrage global complet afin de ne pas faire de réparations ponctuelles sur la moitié de la rue et repartir sur une voirie saine à 100%.

Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
HAUTES PYRENEES

Commune :
LOURDES

Section : BS
Feuille : 000 BS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF des HAUTES PYRENEES
1, boulevard du Maréchal Juin Cedex 9
65023
65023 TARBES
tél. 05-62-44-40-59 -fax
sdif.hautes-
pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE		NUMERO COMMUNAL	B00306
-----	--	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE MBBLNP M BORRA JOSEPH MARCEL
0001 RUE THEOPHILE GAUTIER 65100 LOURDES

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS														EVALUATION										LIVRE FONCIER FEUILLET
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC				
78	BS	243		LA LANNE D ANCLADES	B035	0070	1	286A		L	02	ROC	19 66	0.31	C GC	TA TA	00 00	0.06 0.06	20 20					
						R EXO		0 EUR		R EXO		0 EUR												
				HA A CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM	ADD			MAJ TC		0 EUR											
CONT				19 66			R IMP	0 EUR		R IMP		0 EUR												

ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	650	COM	286 LOURDES
--------------	----	---------	-----	-----	-------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE		NUMERO COMMUNAL	F00540
-----	--	-----------------	--------

PROPRIÉTAIRE

PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBJWWR M FANLOU PHILIPPE PAUL PIERRE LA LANNE D ANCLADES 0000 RUE THEOPHI LE GAUTIER 65100 LOURDES
PROPRIÉTAIRE INDIVISION SIMPLE MBJWWS MME LESAFFRE SABINE CLAUDINE ALINE GHISLAINE LA LANNE D ANCLADES 0000 RUE THEOPHI LE GAUTIER 65100 LOURDES

PROPRIÉTÉS BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL																		
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TECH				
99	BS	366		12	RUE THEOPHILE GAUTIER	2422	A	01	00	01001	0147575 N	286A	C	H	MA	5M	3890	C GC TS	ND ND ND	26 26 26		388 388 388	100 100 100	P		3890				
99	BS	366		12	RUE THEOPHILE GAUTIER	2422	A	01	00	01002	0309719 T	286A	C	H	DM	5M	45	C GC TS	ND ND ND	26 26 26		45 45 45	100 100 100	P		45				
99	BS	366		12	RUE THEOPHILE GAUTIER	2422	A	01	00	01003	0309720 A	286A	C	H	TR	5M	86	C GC TS	ND ND ND	26 26 26		86 86 86	100 100 100	P		86				
REV IMPOSABLE COM						4021 EUR	R EXO						519 EUR						R EXO						0 EUR					
COM							DEP																							
R IMP							R IMP						3502 EUR						R IMP						0 EUR					

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION																LIVRE FONCIER FEUILLET														
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC														
99	BS	366	12	RUE THEOPHILE GAUTIER	2422	0073	1	286A		S			6	42		0 00																				
99	BS	367		LA LANNE D ANCLADES	8035	0073	1	286A		T	01		4	35		2 87	C GC	TA TA	00 00	0 57 0 57	20 20															
REV IMPOSABLE						3 EUR	R EXO						1 EUR						R EXO						0 EUR											
COM							ADD																		MAJ TC						0 EUR					
CONT							R IMP						2 EUR						R IMP						3 EUR											

SLOW

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du mardi 25 juin 2024



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin, les membres du Conseil municipal de la ville de Lourdes, convoqués régulièrement le 19 juin 2024, se sont rassemblés au Palais des Congrès de la ville de Lourdes, sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Firmin LOZANO, Jeannine BORDE, Nicole PEREZ, Christine CARRERE, Jean-Georges CRABARIE, Olivier VAUDOIT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Eric NONON, Julien LABORDE, Julien LEMAITRE, Marie ETCHEVERRY, Sébastien PUSZKA, Julien POQUE, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Étaient représenté(e)s :

Sylvie MAZUREK donne procuration à Thierry LAVIT
Michel GASTON donne procuration à Nicole PEREZ
Laurence DEMASLES donne procuration à Philippe ERNANDEZ
Brian CARREY-MAYSOUNAVE donne procuration à Jeannine BORDE
Antoine NOGUEZ donne procuration à Julien LEMAITRE
Sylvain PERETTO donne procuration à Julien POQUE
Stéphanie LACOSTE donne procuration à Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Étaient excusé(e)s :

Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Michèle LAVILLE, Cynthia TONOUKOUIN, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOURE

Secrétaire de séance : Sébastien PUSZKA

Madame Cécile PREVOST quitte la séance durant la lecture de la délibération n° 5.
Madame Cécile PREVOST entre en séance durant la lecture de la délibération n° 6.

N° 17

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL : VOIES PRIVEES OUVERTES
A LA CIRCULATION PUBLIQUE**

Rapporteur : Eric NONON

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 318-3 et R. 318-10,
Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10,
Vu la délibération n°5.3 du Conseil municipal du 12 juin 2013 relative au classement dans le domaine public routier communal : voies privées ouvertes à la circulation publique,
Considérant que la procédure initiée en 2013 n'a pas été menée à son terme,

Dans plusieurs quartiers de la commune de Lourdes, des voies ayant un statut privé et desservant des anciens lotissements et des ensembles d'habitation sont ouvertes à la circulation publique.

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

Afin de permettre l'intervention des services municipaux, il est nécessaire pour la municipalité de régulariser la situation en intégrant l'ensemble de ces voies dans le domaine public routier communal.

Conformément aux articles L. 318-3 et R. 318-10 du Code de l'urbanisme, les voies privées ouvertes à la circulation publique peuvent être transférées d'office sans indemnité dans la voirie communale.

Pour réaliser ce classement dans le domaine public communal, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique, dont la durée est fixée à 15 jours, conformément à l'article L. 141-3 et aux articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Un commissaire enquêteur sera désigné par arrêté municipal qui précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte, les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'engager la procédure de classement dans la voirie communale des voies identifiées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après consultation de la 4ème Commission-Travaux Accessibilité Aménagement Urbain Propreté Urbanisme Régie en date du 11 juin 2024, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) décident d'engager la procédure de transfert d'office de voies privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public routier communal, pour les voies identifiées dans le tableau annexé à la présente délibération,

2°) autorisent, Monsieur le Maire, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération, et à procéder à l'ensemble des démarches afférentes à la présente délibération.

P° Extrait Conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Sébastien PUSZKA

Le Maire



Thierry LAVIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe à la délibération n° 17 du conseil municipal du 25 juin 2024

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le 25 juin 2024
ID : 065-216502864-20240626-DEL17_CM250624-DE



Liste des voies à intégrer dans le domaine public communal

Libellé de la voie	Référence cadastrale
Rue Charles Baudelaire	BT 164
Rue des Peyroux Impasse des Peyroux	BS 234 – BS 291 – BS 333
Rue Paul Valéry	BS 252
Rue Théophile Gautier	BS 243 – BS 367
Rue des Tailleurs de Pierre	BS 210
Rue Matisse Rue Jean Monet Rue Watteau	BN 76
Rue des Sapins	AO 237
Impasse Eugène Duviou	BK 126

DOCUMENT PREPARATOIRE

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du mardi 05 novembre 2024



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre, le cinq novembre, les membres du Conseil municipal de la ville de Lourdes, convoqués régulièrement le 30 octobre 2024, se sont assemblés au Palais des Congrès de la ville de Lourdes, sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Firmin LOZANO, Jeannine BORDE, Nicole PEREZ, Christine CARRERE, Jean-Georges CRABARIE, Olivier VAUDOIT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Cynthia TONOUKOUIN, Eric NONON, Julien LABORDE, Julien LEMAITRE, Marie ETCHEVERRY, Sébastien PUSZKA, Brian CARREY-MAYSOUNAVE, Marie-Christine ASSOURE, Julien POQUE

Étaient représenté(e)s :

Mohamed DILMI donne procuration à Philippe ERNANDEZ
Michel GASTON donne procuration à Julien LABORDE
Laurence DEMASLES donne procuration à Thierry LAVIT
Antoine NOGUEZ donne procuration à Jeannine BORDE
Sylvain PERETTO donne procuration à Julien POQUE

Étaient excusé(e)s :

Sylvie MAZUREK, Michèle LAVILLE, Marie-Laure PARGALA, Stéphanie LACOSTE, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Secrétaire de séance : Brian CARREY-MAYSOUNAVE

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2024 est adopté.

N° 6

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE LA VOIE PRIVÉE
CADASTRÉE SECTION DL N° 44

Rapporteur : Jean-Luc DOBIGNARD

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.318-3 et R.318-10,

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L1.41-3 et R.141-4 à R.141-10,

Dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) sur la rue Maout Mounta, Monsieur André LAFFON, riverain, a été contacté par le service Eau-Assainissement de la CATLP l'informant qu'il était propriétaire de la partie de la voie, constituée par la parcelle trée section DL n° 44.

eur André LAFFON a indiqué à la mairie de Lourdes que la création de cette voie est d'une modification du parcelaire cadastral, datant d'octobre 2000. Dans le document

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 065-216502864-20241105-DEL16_CM051124-DE

S'LO

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du mardi 05 novembre 2024

d'arpentage, il est indiqué que la parcelle sus-visée constitue une voie nouvelle qui est à intégrer au domaine public communal.

Après renseignement pris auprès du service des Impôts fonciers de Tarbes, la parcelle n'a jamais été cédée à la commune, l'acte n'ayant pas été rédigé.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire pour la municipalité d'intégrer cette parcelle dans le domaine public routier communal.

Conformément aux articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'urbanisme, les voies privées ouvertes à la circulation publique peuvent être transférées d'office sans indemnité dans la voirie communale.

Pour réaliser ce classement dans le domaine public communal, il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique, dont la durée est fixée à 15 jours conformément à l'article L.141-3 et aux articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière.

Un commissaire-enquêteur sera désigné par arrêté municipal qui précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte, les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'engager la procédure de classement dans la voirie communale, de la parcelle cadastrée section DL n° 44.

Après consultation de la 4ème Commission-Travaux Accessibilité Aménagement Urbain Propreté Urbanisme Régie en date du 24 octobre 2024, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) décident d'engager la procédure de transfert d'office dans le domaine public routier communal de la voie privée ouverte à la circulation publique, constituée par la parcelle cadastrée section DL n° 44,

2°) autorisent, Monsieur le Maire, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

P° Extrait Conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Brian CARREY-MAYSOUNAVE

Thierry LAVIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025_03_385

Mis en ligne le

Transmis le **3.1.MARS.2025**...

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT
DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DES VOIES PRIVÉES OUVERTES À LA
CIRCULATION PUBLIQUE**

Le Maire de la ville de Lourdes ;

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L 141-3 et R. 141-10 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement des voies communales ;

Vu l'article L. 318 -3 du code de l'urbanisme,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement portant notamment réforme des enquêtes publiques, et le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011,

Vu l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 et notamment l'article 5 et l'annexe 2 ;

Vu l'article 6 du décret n° 2016-308 du 17 mars 2016 relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-1 à R 141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 25 juin 2024 et du 5 novembre 2024 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts des lotissements ou rues suivants :

Rue Charles Baudelaire (parcelle cadastrée BT 164)
Rue des Peyroux, Impasse des Peyroux (parcelles cadastrées BS 234 - BS 291 - BS 333)
Rue Paul Valéry (parcelle cadastrée BS 252)
Rue Théophile Gautier (parcelles cadastrées BS 243 - BS 367)
Rue des Tailleurs de Pierre (parcelle cadastrée BS 210)
Rue Matisse, Rue Jean Monet, Rue Watteau (parcelle cadastrée BN 76)
Rue des sapins (parcelle cadastrée AO 237)
Impasse Eugène Duviau (parcelle cadastrée BK 126)
Rue Haout Mounta (parcelle cadastrée DL 44)

Vu les pièces du dossier relatif à ce projet de classement de voiries privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine communal,

Vu l'arrêté municipal N° 2025_03_384 en date du 26 mars 2025 portant désignation du commissaire enquêteur titulaire et de sa suppléante, tous deux inscrits sur la liste départementale de l'année 2025.

Considérant que l'ensemble de ces éléments sont de nature à justifier la poursuite de la procédure, afin d'assurer le bon déroulement de classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique.

ARRÊTE

Article 1er : Du 22 avril 2025 à 9h00 au 13 mai 2025 à 17h00, il sera procédé dans la commune de Lourdes à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique, désignées ci-après :

Rue Charles Baudelaire (parcelle cadastrée BT 164)
Rue des Peyroux, Impasse des Peyroux (parcelles cadastrées BS 234 - BS 291 - BS 333)
Rue Paul Valéry (parcelle cadastrée BS 252)
Rue Théophile Gautier (parcelles cadastrées BS 243 - BS 367)
Rue des Tailleurs de Pierre (parcelle cadastrée BS 210)
Rue Matisse, Rue Jean Monet, Rue Watteau (parcelle cadastrée BN 76)
Rue des Sapins (parcelle cadastrée AO 237)
Impasse Eugène Duviau (parcelle cadastrée BK 126)
Rue Haout Mounta (parcelle cadastrée DL 44)

Article 2 : Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Lourdes, 2, rue de l'hôtel de ville.

Article 3 : Monsieur FALLIÉRO Christian a été désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire et Madame CRAVÉRO Bernadette en tant que suppléante.

Article 4 : Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de dépôt du dossier sera notifié dans les conditions prévues à l'article R-141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le classement dans le domaine public routier communal est envisagé.

Article 5 : Durant la période d'enquête telle que fixée à l'article premier, le dossier relatif à ce projet de classement sera déposé en mairie de Lourdes, à la villa Rachel aux heures habituelles d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. En outre, il pourra simultanément être consulté sur le site web municipal, www.lourdes.fr.

Le public pourra formuler ses observations, soit :

- Directement en mairie sur le registre ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur
- Par voie électronique via l'adresse e-mail enquete-publique@ville-lourdes.fr
- Par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, en mairie de Lourdes, 2, rue de l'hôtel de ville, 65000 Lourdes.

Article 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors de ses permanences en mairie de Lourdes, les jours et heures suivants :

- Mardi 22 avril 2025 de 9 heures à 11 heures
- Mercredi 30 avril de 14 heures à 17 heures
- Mardi 13 mai de 15 heures à 17 heures

Article 7 : Le public sera informé comme suit de l'ouverture de l'enquête publique, quinze jours au moins avant le début de celle-ci :

- Avis publié dans deux quotidiens agréés pour les annonces légales et diffusées dans le département des Hautes-Pyrénées,
- Insertion sur le site internet de la commune de Lourdes à l'adresse, www.lourdes.fr
- Affiches posées à chaque extrémité de chaque voie concernée par le classement.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera certifié par Monsieur le Maire de Lourdes. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Lourdes, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de son arrêté d'ouverture.

Article 8 : À l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur clôturera le registre et rencontrera sous huitaine le représentant de l'organisateur de l'enquête pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire de Lourdes disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées par secteurs en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur transmettra ensuite son rapport dans un délai d'un mois à Monsieur le Maire de Lourdes, accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, lesquels seront consultables en mairie et sur le site internet durant une année.

Article 9 : À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, la procédure de classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique sera soumise à l'avis du conseil municipal.

Article 10 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire, Madame la Commissaire enquêteur suppléante.

Fait à Lourdes, le 27 mars 2025

Le Maire,



Thierry LAVIT

Notifié le <u>31-03-2025</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Par courrier recommandé envoyé le <u>31-03-2025</u>
<input type="checkbox"/> Par remise en main propre
<input type="checkbox"/> Par mail envoyé le
Je soussigné(e)
Signature :
Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU Cours Lyautey - 64000 PAU dans un délai de deux mois.

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 03 385

Mis en ligne le

Transmis le 31 MARS 2025

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT
DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DES VOIES PRIVÉES OUVERTES À LA
CIRCULATION PUBLIQUE**

Le Maire de la ville de Lourdes ;

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu le Code de la Voirie routière, et notamment ses articles L 141-3 et R. 141-10 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement des voies communales ;

Vu l'article L. 318 -3 du code de l'urbanisme,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement portant notamment réforme des enquêtes publiques, et le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011,

Vu l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 et notamment l'article 5 et l'annexe 2 ;

Vu l'article 6 du décret n° 2016-308 du 17 mars 2016 relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-1 à R 141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 25 juin 2024 et du 5 novembre 2024 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts des lotissements ou rues suivants :

Rue Charles Baudelaire (parcelle cadastrée BT 164)

Rue des Peyroux, Impasse des Peyroux (parcelles cadastrées BS 234 - BS 291 - BS 333)

Rue Paul Valéry (parcelle cadastrée BS 252)

Rue Théophile Gautier (parcelles cadastrées BS 243 - BS 367)

Rue des Tailleurs de Pierre (parcelle cadastrée BS 210)

Rue Matisse, Rue Jean Monet, Rue Watteau (parcelle cadastrée BN 76)

Rue des sapins (parcelle cadastrée AO 237)

Impasse Eugène Duviau (parcelle cadastrée BK 126)

Rue Haout Mounta (parcelle cadastrée DL 44)

Vu les pièces du dossier relatif à ce projet de classement de voiries privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine communal,

Vu l'arrêté municipal N° 2025_03_384 en date du 26 mars 2025 portant désignation du commissaire enquêteur titulaire et de sa suppléante, tous deux inscrits sur la liste départementale de l'année 2025.

Considérant que l'ensemble de ces éléments sont de nature à justifier la poursuite de la procédure, afin d'assurer le bon déroulement de classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique.

ARRÊTE

Article 1er : Du 22 avril 2025 à 9h00 au 13 mai 2025 à 17h00, il sera procédé dans la commune de Lourdes à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique, désignées ci-après :

Rue Charles Baudelaire (parcelle cadastrée BT 164)
Rue des Peyroux, Impasse des Peyroux (parcelles cadastrées BS 234 - BS 291 - BS 333)
Rue Paul Valéry (parcelle cadastrée BS 252)
Rue Théophile Gautier (parcelles cadastrées BS 243 - BS 367)
Rue des Tailleurs de Pierre (parcelle cadastrée BS 210)
Rue Matisse, Rue Jean Monet, Rue Watteau (parcelle cadastrée BN 76)
Rue des Sapins (parcelle cadastrée AO 237)
Impasse Eugène Duviau (parcelle cadastrée BK 126)
Rue Haut Mounta (parcelle cadastrée DL 44)

Article 2 : Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Lourdes, 2, rue de l'hôtel de ville.

Article 3 : Monsieur FALLIÉRO Christian a été désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire et Madame CRAVÉRO Bernadette en tant que suppléante.

Article 4 : Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de dépôt du dossier sera notifié dans les conditions prévues à l'article R-141-7 du code de la voirie routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le classement dans le domaine public routier communal est envisagé.

Article 5 : Durant la période d'enquête telle que fixée à l'article premier, le dossier relatif à ce projet de classement sera déposé en mairie de Lourdes, à la villa Rachel aux heures habituelles d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. En outre, il pourra simultanément être consulté sur le site web municipal, www.lourdes.fr.

Le public pourra formuler ses observations, soit :

- Directement en mairie sur le registre ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur
- Par voie électronique via l'adresse e-mail enquete-publique@ville-lourdes.fr
- Par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, en mairie de Lourdes, 2, rue de l'hôtel de ville, 65000 Lourdes.

Article 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors de ses permanences en mairie de Lourdes, les jours et heures suivants :

- Mardi 22 avril 2025 de 9 heures à 11 heures
- Mercredi 30 avril de 14 heures à 17 heures
- Mardi 13 mai de 15 heures à 17 heures

Article 7 : Le public sera informé comme suit de l'ouverture de l'enquête publique, quinze jours au moins avant le début de celle-ci :

- Avis publié dans deux quotidiens agréés pour les annonces légales et diffusées dans le département des Hautes-Pyrénées,
- Insertion sur le site internet de la commune de Lourdes à l'adresse, www.lourdes.fr
- Affiches posées à chaque extrémité de chaque voie concernée par le classement.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera certifié par Monsieur le Maire de Lourdes. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Lourdes, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de son arrêté d'ouverture.

Article 8 : À l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur clôturera le registre et rencontrera sous huitaine le représentant de l'organisateur de l'enquête pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire de Lourdes disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles en réponse.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées par secteurs en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à l'objet de l'enquête.

Le commissaire enquêteur transmettra ensuite son rapport dans un délai d'un mois à Monsieur le Maire de Lourdes, accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, lesquels seront consultables en mairie et sur le site internet durant une année.

Article 9 : À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, la procédure de classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique sera soumise à l'avis du conseil municipal.

Article 10 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire, Madame la Commissaire enquêtrice suppléante.

Fait à Lourdes, le 27 mars 2025

Le Maire,

Thierry LAVIT

Notifié le 31-03-2025
 Par courrier recommandé envoyé le 31-03-2025
 Par remise en main propre
 Par mail envoyé le

Je soussigné(e).....
Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU
dans un délai de deux mois.